



58<sup>e</sup> rapport annuel

# Exercice 2009



Gérée par  Retraites  
Populaires

***cpev***  
CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ÉTAT DE VAUD

**cpev**  
CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ÉTAT DE VAUD



Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne,  
gère la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

# Sommaire

4	Membres du Conseil d'administration
5	Rapport d'activité
5	Rapport du Conseil d'administration
7	Effectif des assurés
8	Bilan - chiffres clés
18	Compte d'exploitation - chiffres clés
21	Conclusion
23	Bilan au 31 décembre
24	Compte d'exploitation
26	Annexe aux comptes
26	1. Bases et organisation
29	2. Membres actifs et pensionnés
31	3. Nature de l'application du but
32	4. Principes d'évaluation et présentation des comptes
33	5. Couverture des risques
37	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
43	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
49	8. Demandes de l'Autorité de surveillance
49	9. Autres informations relatives à la situation financière
49	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
51	Rapport de l'organe de contrôle
52	Inventaire
52	Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons
54	Appendices
54	Âge des assurés du plan de base au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
55	Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)
56	Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
56	Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
57	Âge de la retraite
58	Âge des pensionnés au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
59	Prestations mensuelles en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
60	Contact et information

# Membres du Conseil d'administration

## Composition au 1<sup>er</sup> janvier 2010

### Président

Jacques-Henri Bron\*, avocat, Lausanne (1999)

### Vice-président

Jean Mauerhofer\*\*, directeur d'établissement scolaire, Puidoux (1998)

### Membres

Eric Rochat\*, médecin, Saint-Légier (2000)

Henry W. Isler\*\*, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur, Jongny (2003)

Wolfgang Martz\*, conseiller d'entreprises, Montreux (2005)

Claude-Alain Tréhan\*\*, expert fiscal diplômé, Colombier (2009)

### Représentants du Département des finances et des relations extérieures

Giancarlo Ombelli, secrétaire général, Lausanne

Filip Grund, chef du service du personnel, Lausanne

### Secrétaire

Alexandre Bernel, avocat, Lausanne

### Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés

# Rapport d'activité

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ci-après la CPEV, doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré. Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices.

Au fil de l'année, d'autres informations concernant la CPEV sont régulièrement publiées sur son site internet [www.cpev.ch](http://www.cpev.ch).

## Rapport du Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 37 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance ; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la CPEV a réalisé en 2009 une performance brute de 9,66 %. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la CPEV se situe à 8,78 %. Ce résultat a permis à notre institution de surpasser légèrement le degré de couverture minimal de 66 % exigé au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les cours des actions suisses et des actions étrangères ont connu une nette reprise depuis mars 2009. La CPEV a accru en 2009 ses investissements dans les marchés émergents, qui présentent un potentiel de croissance plus intéressant.

Les performances des obligations suisses et des obligations étrangères sont respectivement supérieures et nettement supérieures à l'évolution de leur indice de référence. Quant à la rentabilité des prêts hypothécaires, elle est conforme aux prévisions réalistes, dans un contexte de taux historiquement très bas.

Le portefeuille d'immeubles de la CPEV procure une fois encore un résultat dépassant son indice de référence.

Les placements alternatifs (« hedge funds ») ont connu une performance positive, toutefois atténuée par la restructuration, la liquidation ou le positionnement défensif de certains fonds de fonds. Les investissements privés (« private equity ») de la CPEV ont pour leur part suivi de près la baisse de leur indice de référence, ce secteur subissant typiquement un certain décalage temporel par rapport aux fluctuations des marchés de valeurs mobilières cotées.

La Caisse n'a cessé d'optimiser ses placements dans un monde globalisé. Pour ce faire, elle souhaite augmenter la diversification des types de placements et recherche également des produits dont les évolutions sont différentes de celles du marché. Dans cette perspective, le Conseil d'administration a pris en 2009 la décision d'intégrer une nouvelle classe d'actifs dénommée « Diversification » dans le portefeuille. A ce jour, cette classe d'actifs recouvre des investissements directs dans des projets d'infrastructures en Suisse, ainsi que des investissements indirects dans les obligations convertibles, la microfinance, les matières premières et l'immobilier étranger. Les placements dans ces secteurs seront opérés progressivement, en fonction des opportunités et de l'évolution des marchés concernés.

d/ Quoique les exigences légales en matière de degré de couverture soient, on l'a dit, respectées au 31 décembre 2009, diverses études donnent à penser qu'il sera délicat d'atteindre l'objectif d'un degré de couverture de 75 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour qu'un tel niveau soit assuré durablement, il faudra de surcroît disposer d'une réserve de fluctuation de valeurs dont l'ampleur est déterminée en fonction de la volatilité globale du portefeuille – l'objectif est en l'état fixé à hauteur de 11,04 % de la valeur des placements. Il convient en outre d'anticiper l'éventuelle introduction dans le droit fédéral, en discussion au Parlement, d'une obligation de capitalisation supérieure à l'objectif précité de 75 % fixé par la loi cantonale.

Parallèlement, le même droit fédéral va selon toute vraisemblance exiger que les institutions de prévoyance de droit public telles que la CPEV bénéficient d'une plus grande autonomie, par rapport aux pouvoirs politiques de la collectivité publique concernée. Cette approche suppose un accroissement de la sphère de compétence des organes des caisses de pensions publiques.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a lancé, avec l'appui avisé de la gérante Retraites Populaires, un projet de refonte complète de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et du règlement de la Caisse. Il s'agit pour notre organe paritaire d'établir de manière proactive une proposition constituant une base de discussion pour les débats politiques à venir, afin de permettre à notre institution de prévoyance de s'adapter, du point de vue de son fonctionnement, d'une part, et de son plan d'assurance, d'autre part, aux exigences légales et économiques qui s'annoncent.

e/ En ce qui concerne les prestations fournies par la CPEV, le Conseil d'administration s'inquiète depuis de nombreuses années de la prévention par l'Etat de la survenance de cas d'invalidité. Notre institution a appuyé les récentes démarches de l'employeur tendant à réagir de manière adéquate aux absences de longue durée de ses collaborateurs. Elle salue la mise en place par l'administration cantonale, parachevée à fin 2009 après une phase pilote initiée en 2007, d'un dispositif en ce sens, dénommé « Case Management à l'ACV - Gestion des absences maladie et accident de longue durée ». L'expérience montre en effet que maints cas d'invalidité peuvent être évités par des mesures adéquates prises suffisamment tôt par l'employeur, qui est directement confronté aux absences de ses collaborateurs, avec le concours d'autres instances concernées, telle l'assurance invalidité fédérale.

## Effectif des assurés

### Plan de base

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 1'195 unités. En effet, l'effectif est passé de 28'919 à 30'114 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Les appendices A, B, C et D donnent des indications détaillées relatives à la structure d'âge et au degré moyen d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent. En effet cet âge moyen a diminué d'un mois. Il se situe désormais à 43 ans et 5 mois à la fin de l'année.

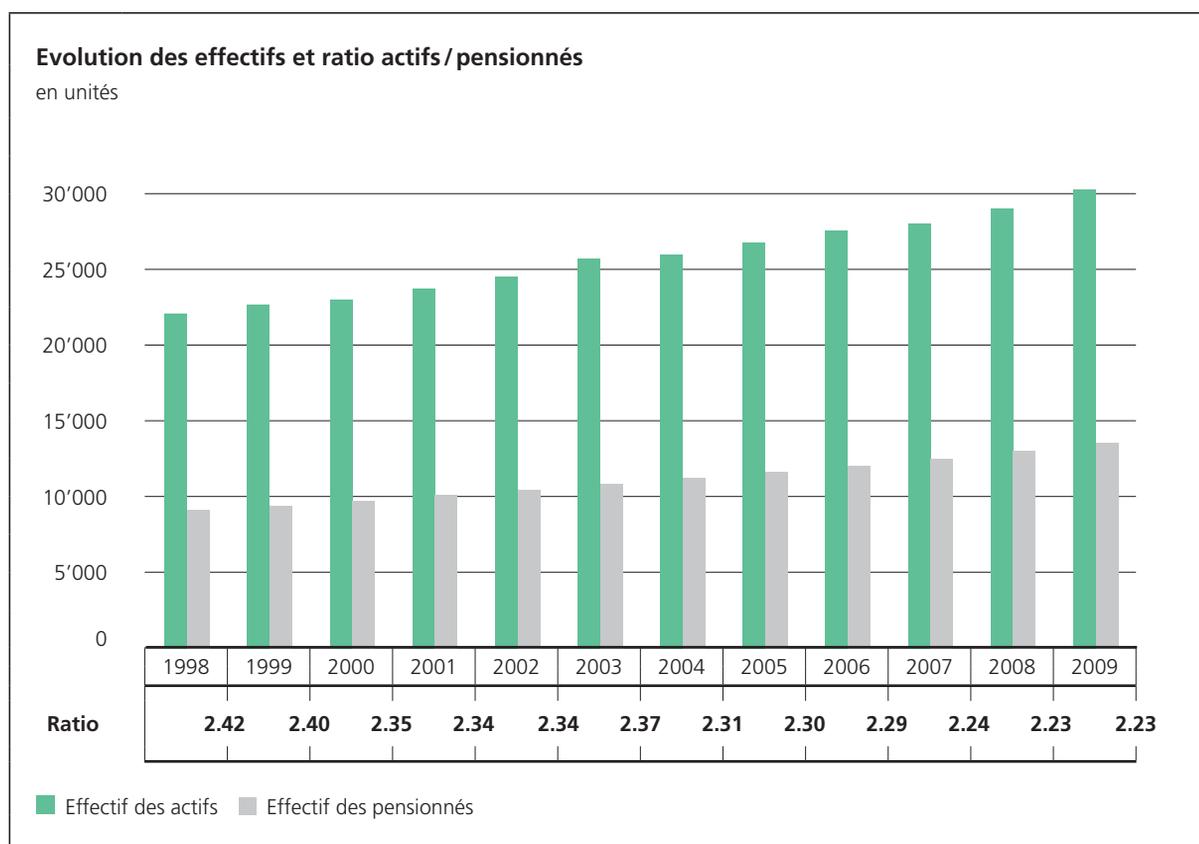
### Plan risques

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des assurés du plan risques de 70 unités. En effet, ce dernier est passé de 171 à 241 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques s'applique aux assurés ayant un âge de retraite fixé à 60 ans et dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois, ainsi qu'aux assurés dont l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et qui sont affiliés avant l'âge de 20 ans et 6 mois.

### Effectif des pensionnés

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 526 unités. En effet, ce dernier est passé de 13'057 à 13'583 unités (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Les appendices E et F donnent des indications détaillées relatives à l'âge prévisible de retraite, à l'âge effectif de retraite ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.



## Bilan - chiffres clés

Répartition des actifs au 31 décembre en %			
2009		2008	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	5.86	Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	8.22
Obligations libellées en CHF	11.49	Obligations libellées en CHF	10.28
Obligations étrangères	16.69	Obligations étrangères	16.43
Actions de sociétés suisses	12.07	Actions de sociétés suisses	10.82
Actions de sociétés étrangères	11.23	Actions de sociétés étrangères	9.10
Titres de gages immobiliers	10.14	Titres de gages immobiliers	10.93
Immobilier suisse	24.36	Immobilier suisse	25.97
Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	8.16	Placements alternatifs, placements privés et autres actifs	8.25
Total	100.00	Total	100.00

Le tableau tient compte de la répartition de l'ensemble des actifs y compris les comptes de régularisation.

## Placements

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

En outre, la CPEV respecte la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. La Charte de l'ASIP est un code de bonne conduite en matière de loyauté dans la gestion de fortune qui vient compléter les dispositions légales en la matière.

La CPEV, ainsi que sa gérante, Retraites Populaires, se sont engagées à respecter les principes édictés dans cette Charte et ont pris toutes les mesures nécessaires y relatives.

## Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2009.

En tenant compte d'une très bonne disponibilité des liquidités, la rentabilité réalisée est conforme aux attentes.

## Créances diverses à court et moyen terme

Dans cette rubrique figurent les créances à moins d'une année.

## Obligations libellées en CHF

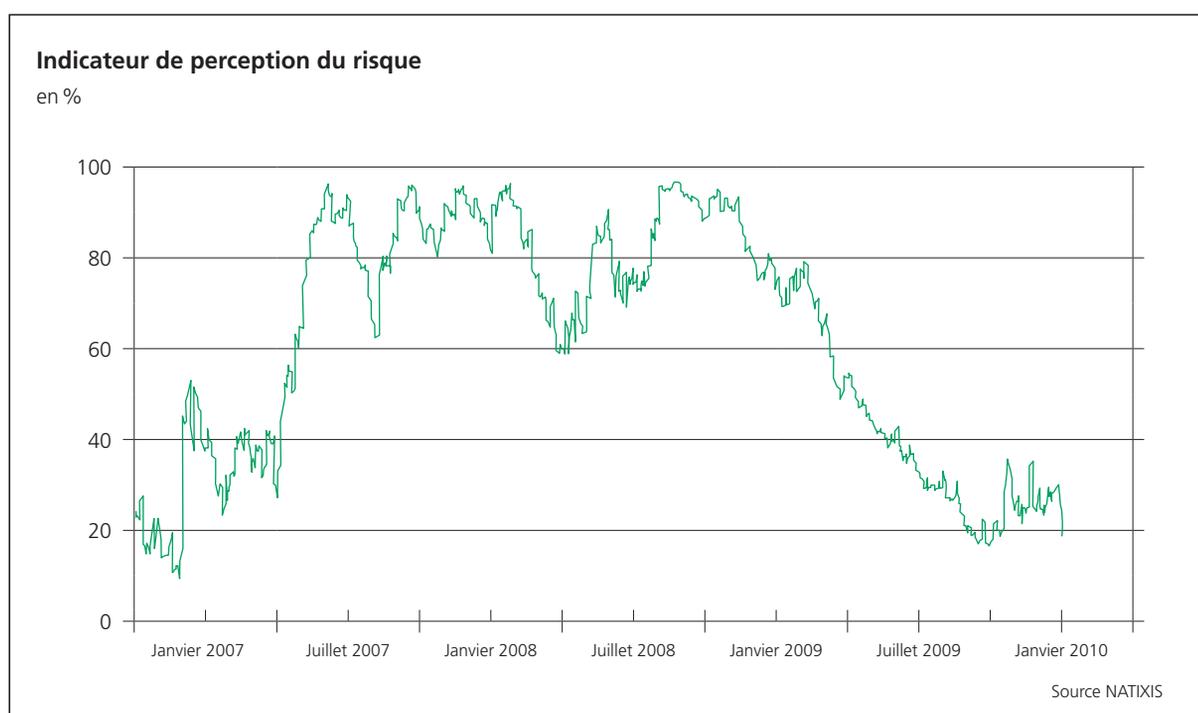
Ce poste comprend un portefeuille géré en direct, 8 placements collectifs confiés à 6 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Dans le sillage de 2008, la période sous revue a été caractérisée par la poursuite de la baisse ainsi que le maintien à de très bas niveaux des taux directeurs par la Banque nationale suisse.

Cette politique monétaire a également privilégié la mise à disposition de liquidités afin de maîtriser le risque de défaillance dans le refinancement des débiteurs non gouvernementaux.

La prime de risque a fortement diminué principalement en raison du regain d'optimisme des investisseurs causé par les plans de sauvetage que les différents Etats ont mis en œuvre et par la poursuite de l'intervention massive des principales banques centrales.

Le graphique ci-dessous illustre la forte diminution de la prime de risque survenue en 2009.



L'exercice 2009 a été marqué par des apports importants dans le but d'exploiter la prime de risque. Ces investissements ont donc principalement été effectués dans des débiteurs d'entreprises. Dans ce contexte, le portefeuille a bénéficié de la surpondération et de la surperformance des débiteurs de sociétés notamment au détriment des émetteurs de collectivités publiques.

La politique de conserver une surpondération des emprunts d'entreprises et de la part dédiée à ce style de gestion devrait être maintenue en 2010. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille est proche de l'indice de référence.

En 2010, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce segment représentait 5,11 % du portefeuille.

## Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 32 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

La poursuite de la baisse des taux directeurs par les principales banques centrales et leur maintien à des niveaux très bas, de même que les plans de sauvetages étatiques concertés ont permis de sortir d'un environnement déflationniste. De surcroît, ces diverses interventions ont provoqué un regain d'optimisme chez les investisseurs. L'année 2009 a ainsi généré des performances très positives dans un environnement caractérisé par moins de volatilité.

Cet exercice a été, d'une part, marqué par une remontée des taux d'intérêts des emprunts gouvernementaux sur la partie longue de la courbe ayant pour conséquence une différence entre les taux courts et les taux longs à des niveaux historiquement élevés. Cette hausse des taux a été plus ou moins prononcée selon le pays débiteur, la dette américaine étant la plus touchée par ce mouvement. D'autre part, l'année 2009 a été marquée par un resserrement important des primes de risque sur les obligations des entreprises de bonne qualité ainsi que sur celles à haut rendement (dette de sociétés avec une note de crédit inférieure à BBB ainsi que dette émergente). Les segments les plus risqués ont largement surperformé les segments plus défensifs.

En ce qui concerne les principales devises, le dollar américain et le yen ont baissé de 2,83 % et 5,13 % respectivement tandis que l'euro, principale monnaie du portefeuille, est resté stable. La livre sterling, en revanche, s'est appréciée de 9,15 %.

L'allocation monétaire ainsi que l'exposition aux obligations d'entreprises ont eu une influence positive sur la performance annuelle.

En 2010, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce style de gestion représente 1,7 % de ce portefeuille.

Le tableau ci-après illustre la baisse des taux courts, la hausse des taux longs et l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2009.

	Données au		Variation en % sur l'année
	31.12.2009	31.12.2008	
<b>Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %</b>			
Suisse	0.25	0.66	-62.12
Euro	0.70	2.89	-75.78
Anglais	0.61	2.77	-77.98
Américain	0.25	1.43	-82.52
Japonais	0.28	0.83	-66.27
<b>Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %</b>			
Suisse	1.90	2.10	-9.52
Euro	3.39	2.95	14.92
Anglais	4.02	3.02	33.11
Américain	3.84	2.21	73.76
Japonais	1.30	1.17	11.11
<b>Marché des devises contre CHF</b>			
EUR	1.48	1.48	0.00
GBP	1.67	1.53	9.15
USD	1.03	1.06	-2.83
JPY	1.11	1.17	-5.13

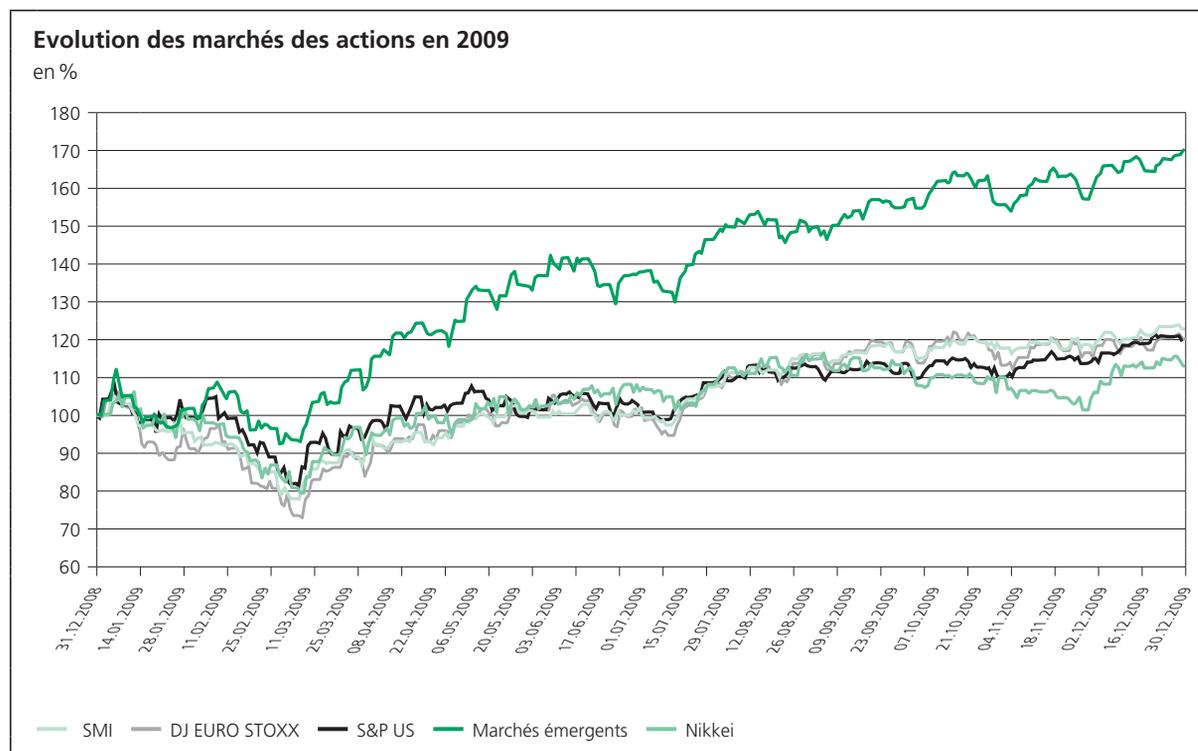


### Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille est composé de 40 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

L'année 2009 fut excellente pour l'ensemble des marchés des actions, malgré la gravité de la crise en début d'année. Le redressement de l'économie mondiale et le retour de la confiance des investisseurs dus aux interventions des autorités monétaires et aux plans de soutiens gouvernementaux ont fortement contribué à cette reprise. La question de la pérennité de ce redressement, qui est fondamentale pour les investissements futurs, reste quant à elle largement ouverte.

A noter l'évolution nettement plus prononcée pour les marchés dits émergents (Chine, Russie, Brésil, Inde, etc.) en comparaison des marchés suisse, européen, états-unien et japonais comme le démontre le graphique ci-dessous.



En 2009, la partie investie dans les marchés émergents est passée de 5 % à 12 % ; nous continuons en effet à être convaincus que la croissance sera plus forte dans ces zones économiques.

La bonne diversification des styles de gestion a permis d'enregistrer une performance favorable sur ce portefeuille pour l'année 2009.

En 2010, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. Au 31 décembre 2009, la part dédiée à ce segment représentait 3,56 % du portefeuille.

### Titres de gages immobiliers

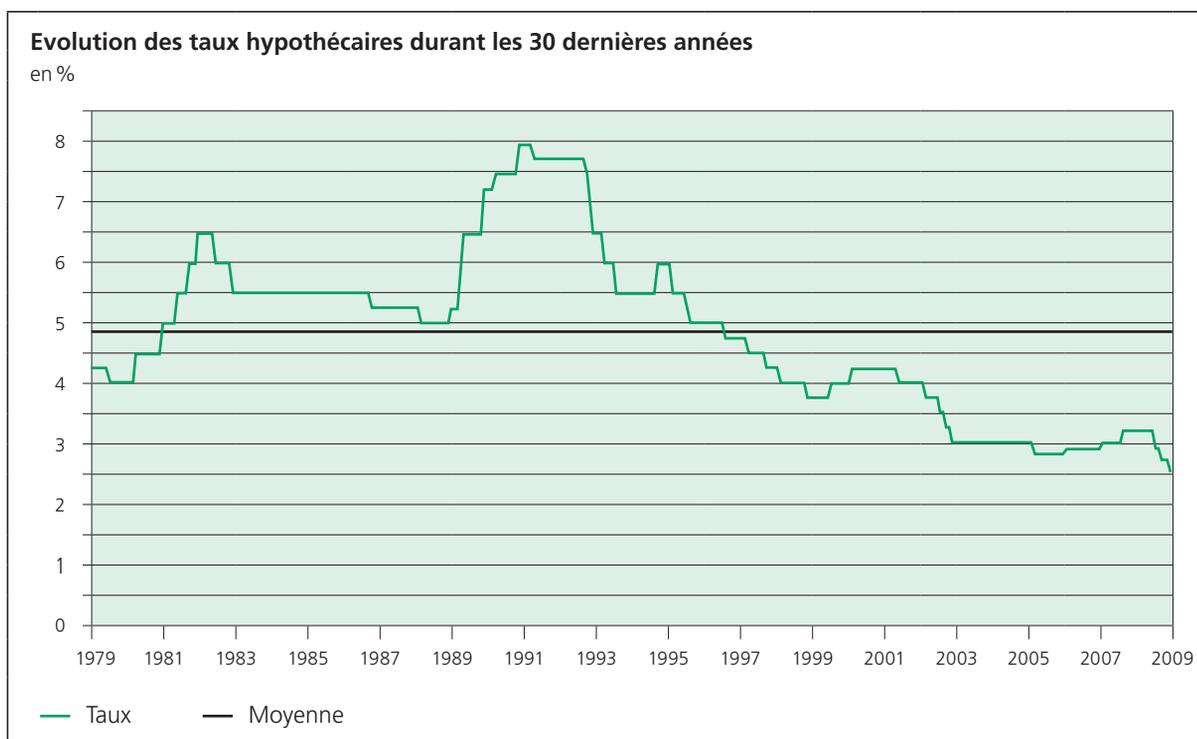
Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Du fait de l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes, la part en taux variable du portefeuille a considérablement diminué; la performance est ainsi lissée sur le moyen terme.

La politique mutualiste de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité. Le portefeuille de la CPEV ne connaît pas de problème lié au risque.

En 2010, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement seront maintenues.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêt hypothécaire sont à un niveau très bas historiquement.



## Immobilier suisse

### Satisfaction des locataires et système de qualité

La CPEV, par l'intermédiaire de sa gérante Retraites Populaires, a mené comme chaque année une enquête auprès de ses nouveaux locataires (en place depuis 7 à 18 mois) afin de mesurer leur niveau de satisfaction.

Le locataire (logement ou local commercial) est invité à répondre à cinq questions portant sur: l'accueil reçu à la réception et par téléphone, la qualité du service offert par sa régie, les services proposés dans l'immeuble, les interventions des maîtres d'état chez lui et – d'une manière générale – sur les prestations qui lui sont offertes. Les réponses sont à choix: tout à fait satisfait-e, plutôt satisfait-e, plutôt pas satisfait-e, pas du tout satisfait-e et sans avis.

Le taux de retour des questionnaires est de 20%. Les locataires satisfaits ou entièrement satisfaits représentent plus de 80% des sondés.

Par ce sondage, la gérante peut compléter sa propre évaluation des prestations fournies tant par les régies externes que par ses propres services à l'interne. A ce titre, il permet de valider ou corriger certaines options ou méprises dans un souci constant d'amélioration de la qualité des prestations et d'organisation en général.

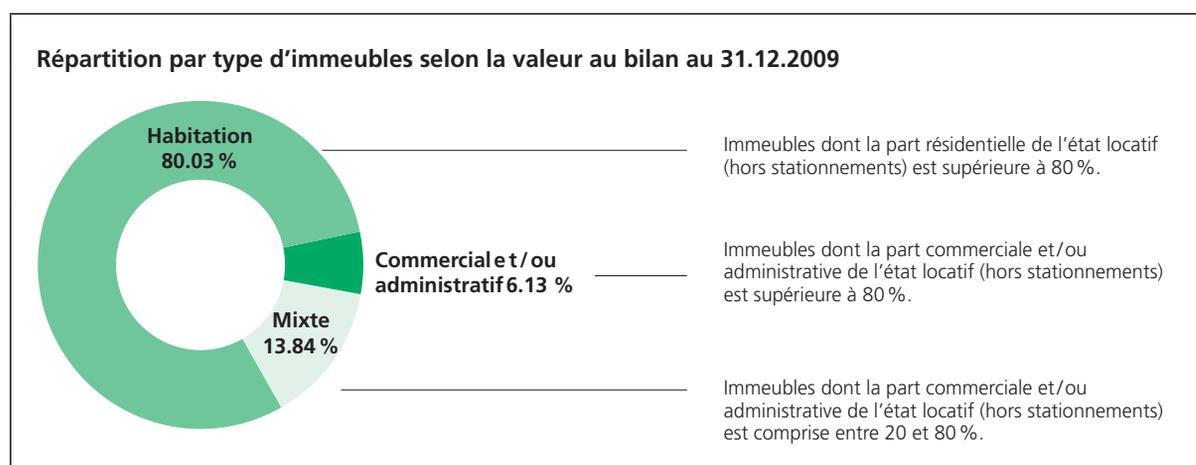
D'autre part, la gérante - certifiée ISO 9001 : 2000 - dispose d'un site intranet pour assurer le suivi et le développement du Système de Management de la Qualité dans l'entreprise. Ce système, qui permet à chaque collaborateur de déposer une Annonce Qualité en vue d'optimiser les processus existants, est bien entendu également mis à profit pour assurer la qualité de gestion du parc immobilier.

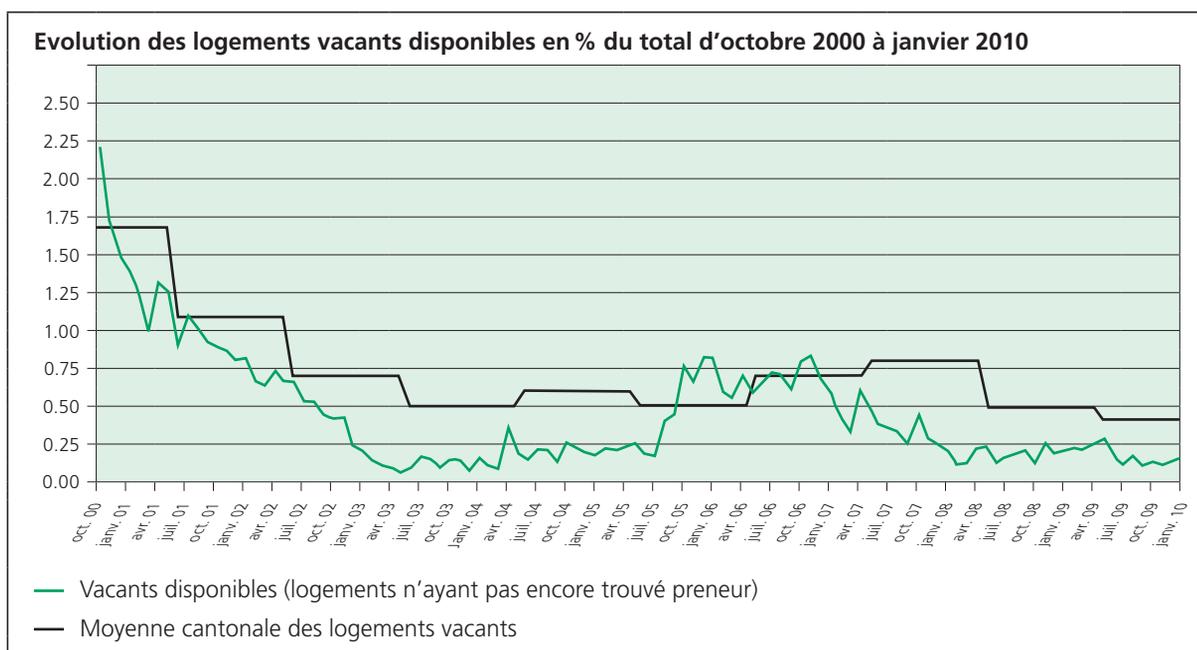
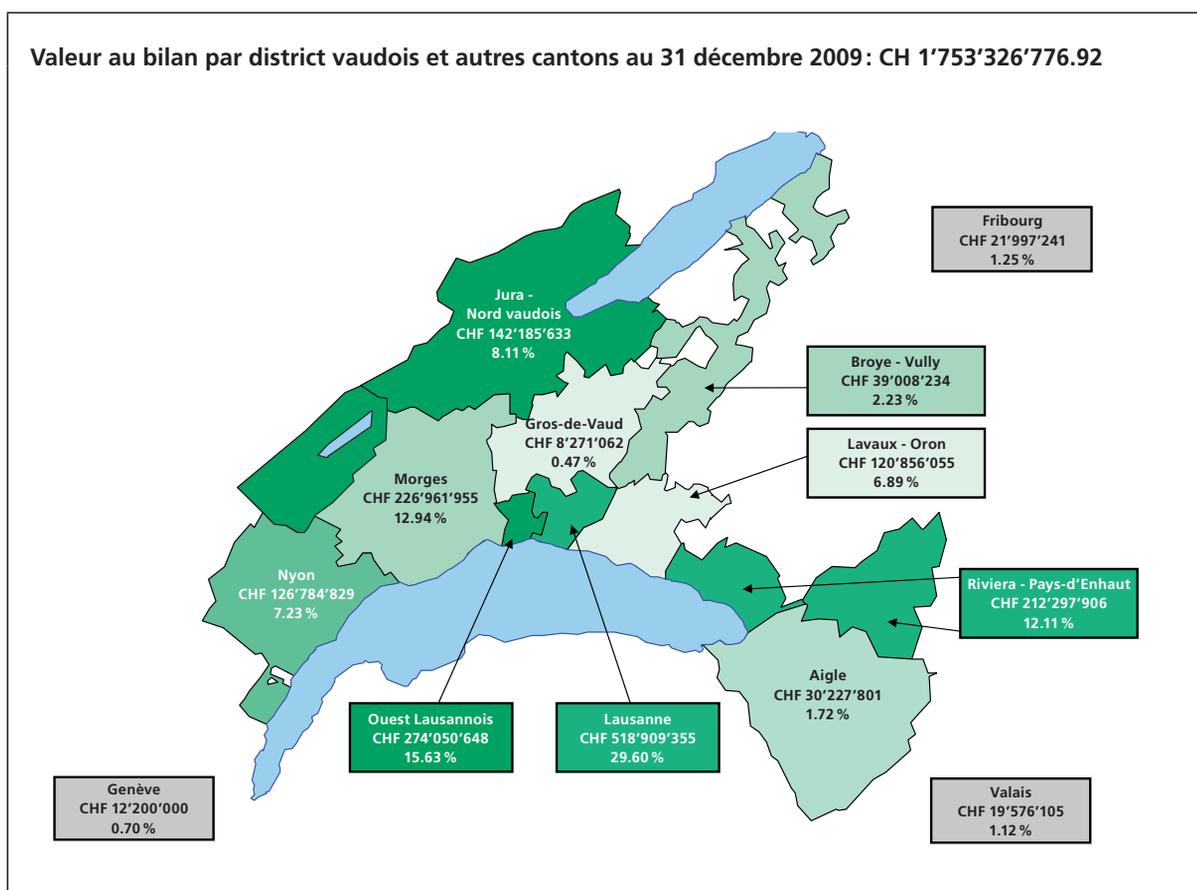
### Immobilier direct

Au 31 décembre 2009, la CPEV est propriétaire de 258 immeubles et/ou groupes d'immeubles représentant 465 adresses postales. Ceux-ci abritent 7'401 appartements, 74'153 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et 7'470 places de parc et garages.

En 2009, la dernière étape des immeubles sis à l'allée du Château 2-3-4 à Villars-sur-Glâne a été achevée et les 19 logements la composant proposés avec succès sur le marché local. Deux immeubles d'habitation ont été acquis dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre à la rue de la Combe 18-20-22 à Gland (36 logements) et à la rue de la Borde 1 à Lausanne (25 logements). Ce dernier immeuble est contigu au projet de construction et d'agrandissement du bâtiment sis rue du Tunnel 17 à Lausanne dont la CPEV, déjà propriétaire d'une partie, a acquis l'ensemble du projet. Enfin, un appartement sis à Bière, en propriété par étage, a été vendu.

La rénovation de l'enveloppe des locaux communs et des locaux techniques de l'immeuble sis à la rue du Midi 33 à Vevey s'est achevée au début de l'automne. Quant à l'immeuble sis à l'avenue de Béthusy 84 A-B-C à Lausanne, sa rénovation s'est poursuivie, puis finalisée par les travaux de désamiantage des studios et le changement des agencements de cuisine. Enfin, le remplacement des fenêtres de neuf immeubles du patrimoine a été commandé, et ces travaux, qui s'inscrivent dans le programme d'amélioration énergétique des immeubles, se termineront courant 2010. En outre, plusieurs projets de rénovation sont à l'étude.





### Placements collectifs

La CPEV détient des parts dans 9 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placements immobiliers suisses.

### Correctif d'actif

Le correctif d'actif est augmenté de CHF 444'330.74 à CHF 894'266.89. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que les immeubles situés place de la Cathédrale 5 à Lausanne et avenue Eglise-Catholique 1-3 à Renens.

## Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

L'année 2009 a été marquée par des changements importants pour l'industrie des placements alternatifs. En effet, suite aux événements survenus en 2008, les gérants ont surtout cherché à rétablir la confiance dans cette classe d'actifs en améliorant la transparence envers leurs investisseurs, leur gestion et leurs processus.

De plus, cette industrie a décidé de s'autoréguler plus professionnellement. L'association faitière des principaux gérants, l'AIMA (Alternative Investment Management Association), a publié en 2009 un guide de bonnes pratiques à l'intention des gérants de fonds de placements alternatifs.

Quant aux performances, celles-ci sont à nouveau positives pour la plupart des stratégies. En effet, après la crise de 2008, comparable à celle de 1998 (faillite du fonds LTCM), il s'en est suivi un rééquilibrage salutaire.

Le portefeuille a été réorganisé en 2009 afin d'appliquer des critères plus stricts et de mieux bénéficier de la diversification.

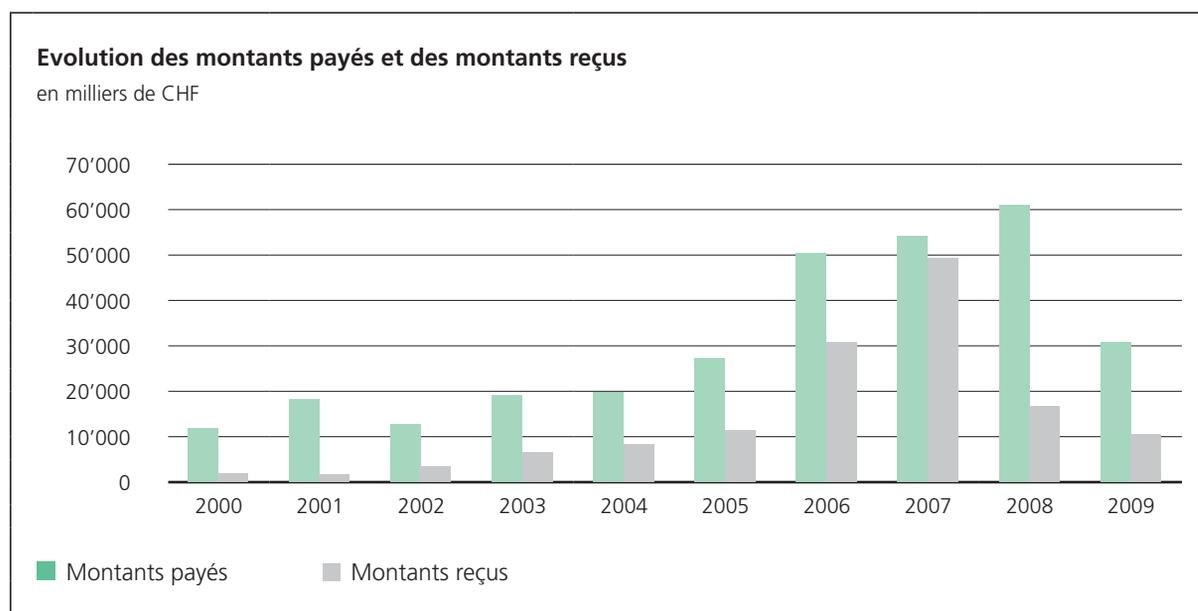
## Placements privés

Dans cette rubrique figurent les placements collectifs investissant dans les entreprises non cotées.

L'année 2009 a été particulièrement difficile pour l'industrie des placements privés, aussi bien pour les levées de fonds, que pour la performance. En effet, en matière de performance, le millésime 2009 est inférieur aux rendements espérés pour cette classe d'actifs. Le redressement de l'économie en 2009 ne se reflète pas encore dans les valorisations des entreprises non cotées. Ce décalage avait déjà été constaté lors de la crise de 2001-2002 et la reprise de 2003.

Pour ces placements, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. Leur réputation, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. Ce haut degré de sélectivité s'est traduit cette année par un taux d'acceptation inférieur à 10 % de l'ensemble des dossiers reçus.

Le graphique ci-après démontre que l'évolution des montants reçus jusqu'en 2007 est en nette diminution depuis deux ans.



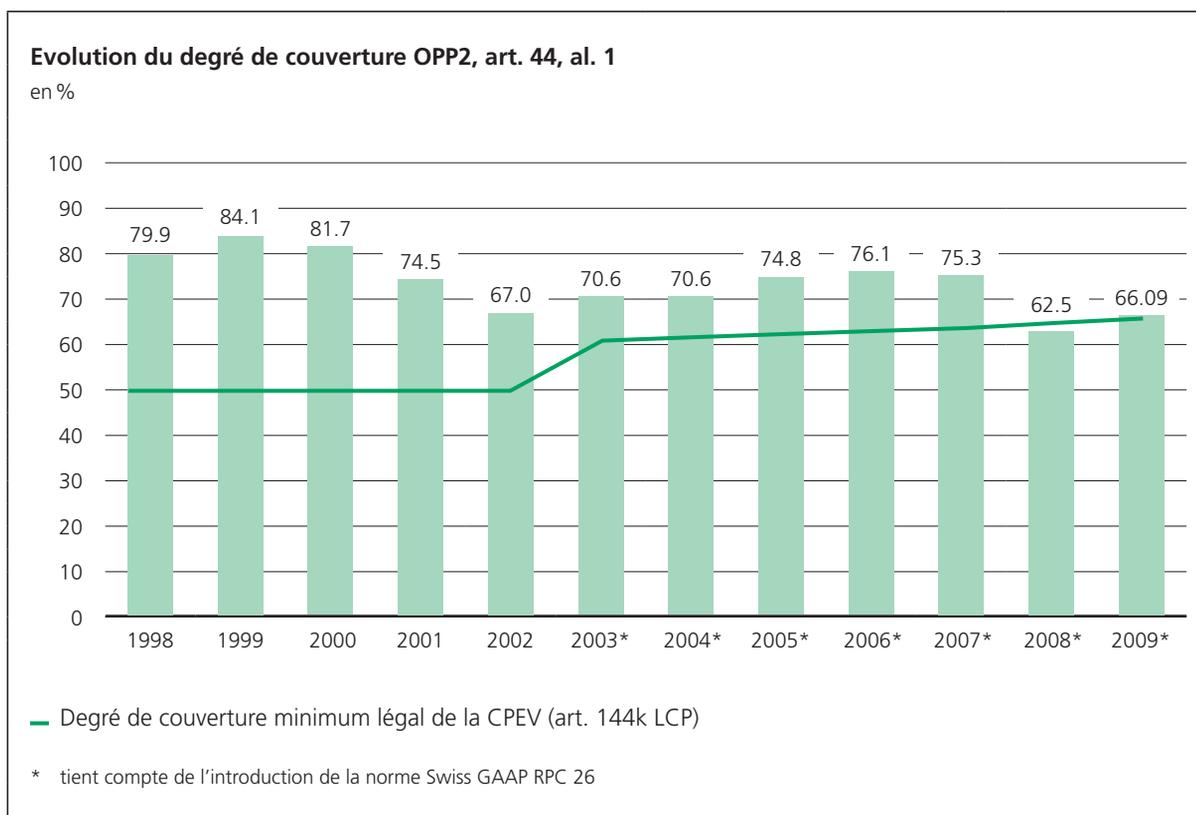
Après des années 2005 à 2007 très bonnes et une année 2008 très difficile, 2009 est une année de consolidation. En revanche, nos gestionnaires devraient profiter d'un environnement plus favorable afin d'investir à des conditions très intéressantes.

## Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.

Le taux de couverture minimum légal de 66 % est atteint au 31 décembre 2009.



## Compte d'exploitation - chiffres clés

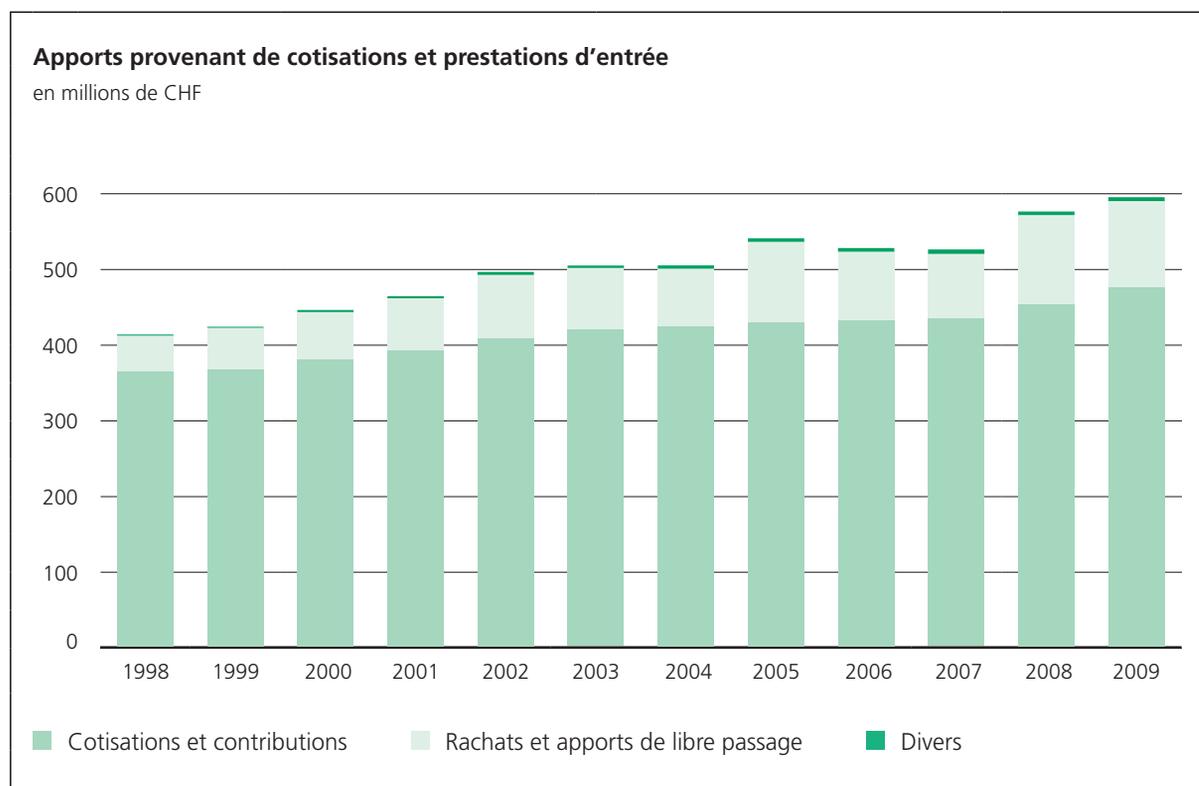
### Ressources

Au cours de l'année 2009, les ressources ont augmenté de quelque CHF 19,15 millions (hors réserve de contributions de l'employeur).

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement (CHF 0,58 million);
- primes uniques et rachats et apports de libre passage (CHF -3,75 millions);
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 22,28 millions).

Il est réjouissant de constater qu'en 2009 les ressources enregistrent une augmentation, malgré un niveau particulièrement élevé en 2008 dû à l'apport exceptionnel de CHF 19,26 millions lié à l'affiliation du personnel de l'Hôpital orthopédique.



## Prestations

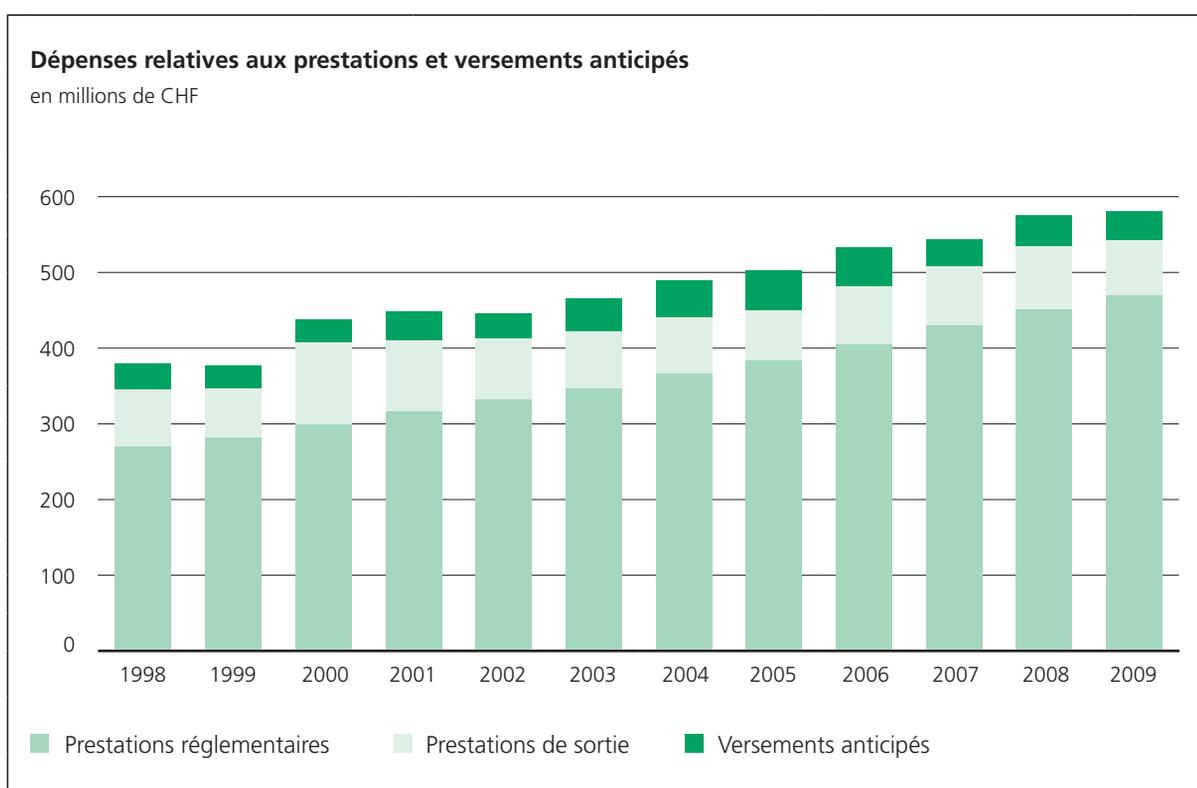
Au cours de l'année 2009, les prestations ont augmenté globalement de CHF 5,54 millions.

Cette variation provient des postes suivants :

- prestations réglementaires (CHF 19,31 millions);
- versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF 2,27 millions);
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF -11,47 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.



## Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CPEV	Indices de référence
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	0.34 %	0.44 %
Obligations libellées en CHF	5.82 %	5.32 %
Obligations étrangères	8.66 %	3.85 %
Actions de sociétés suisses	21.43 %	23.16 %
Actions de sociétés étrangères	28.65 %	30.75 %
Titres de gages immobiliers	2.97 %	3.05 %
Immobilier suisse	7.79 %	7.66 %
Placements alternatifs	4.39 %	9.83 %
Placements privés	-8.85 %	-9.38 %

Les performances des classes d'actifs sont toutes positives à l'exception de celle des placements privés. Elles sont conformes aux indices du marché. On peut relever la très bonne performance relative des obligations étrangères et celle moins bonne des placements alternatifs en raison de la réorganisation du portefeuille.

## Performance globale de la CPEV

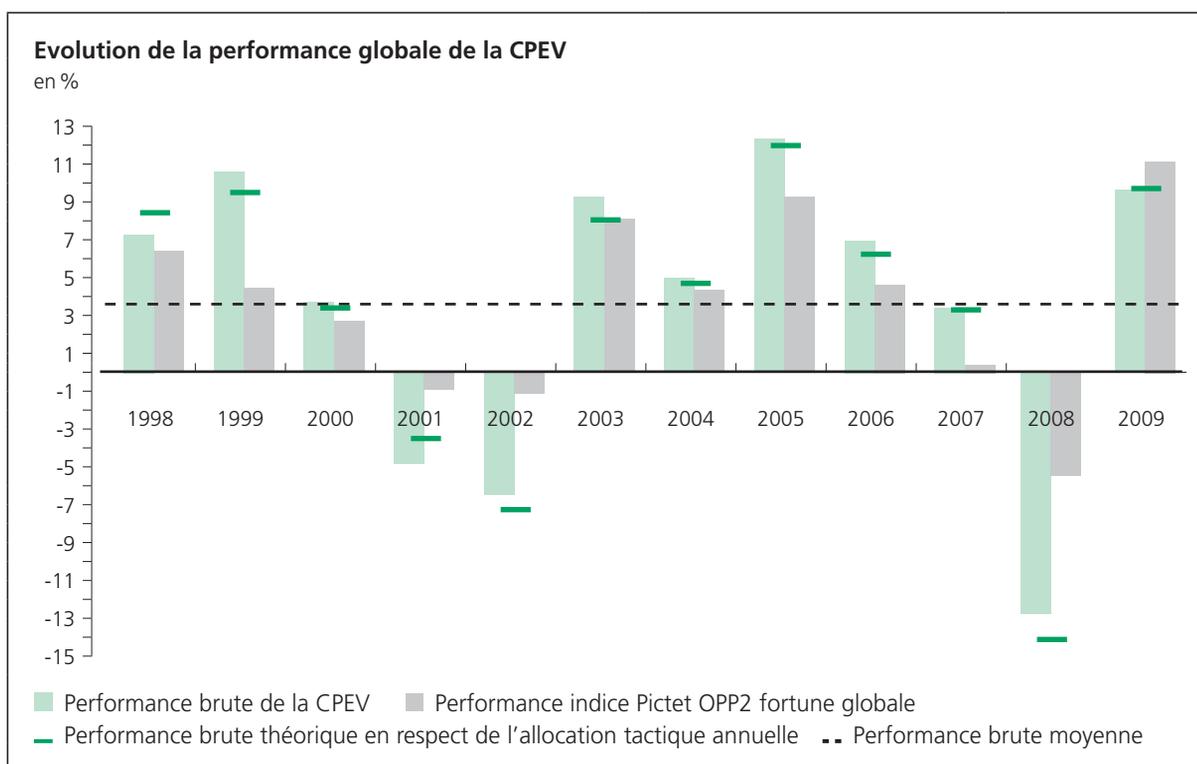
Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

en %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Performance brute de la CPEV	7.32	10.63	3.73	-4.86	-6.49	9.23	4.97	12.38	7.00	3.45	-12.82	9.66	3.68
Performance théorique *	8.63	9.58	3.48	-3.70	-7.46	8.13	4.78	11.95	6.32	3.38	-14.30	9.79	3.38
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	0.44	-5.50	11.18	3.68

\* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

La performance 2009, proche de 10 %, est conforme aux attentes. Elle est inférieure aux indices du marché (environ 11 %), car ces indices ne tiennent compte pour l'immobilier que de l'immobilier coté (fonds de placement avec des hausses des agios de l'ordre de 20 % en 2009).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe.



### Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de la gestion des dossiers. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des salaires cotisants (voir graphique sous point 7.3 de l'annexe aux comptes).

En 2009, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 860'800 (2008: CHF 968'400), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 10,55 % (en 2008: -12,50 %) de la charge.

### Conclusion

La reprise des marchés durant l'exercice 2009 a permis à la Caisse de présenter à nouveau un degré de couverture correspondant au seuil fixé par la loi, après l'écart temporaire suscité par la crise survenue dès l'été 2007. Ainsi conforté dans la conviction que les placements effectués sont globalement adéquats, le Conseil d'administration demeure en éveil, pour adapter sans relâche, avec l'appui de la gérante et d'intervenants externes, les investissements de notre institution de prévoyance à l'évolution des marchés.

Du point de vue du plan de prévoyance et du fonctionnement institutionnel, le Conseil d'administration a décidé de relever le défi que suscitent les mutations du cadre légal, d'une part, et les variations du nombre d'assurés et de pensionnés, d'autre part, en élaborant lui-même une proposition qui traite de manière globale le futur de notre Caisse. En prenant position sur son propre avenir, sans attendre le développement, à venir, de débats politiques au niveau cantonal, notre institution sera d'autant mieux préparée à faire face aux changements auxquelles les caisses de pensions de ce type seront inévitablement confrontées.



# Bilan au 31 décembre

Actif	Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>Placements</b>	6.4	<b>7'294'934'179.56</b>	<b>6'698'225'972.67</b>
Liquidités		403'289'936.43	506'241'448.89
Créances à court terme		10'695'565.64	29'490'780.85
Obligations libellées en CHF		840'196'677.69	690'340'787.86
Obligations étrangères		1'219'566'761.92	1'103'321'723.85
Actions de sociétés suisses		882'281'193.44	726'469'666.83
Actions de sociétés étrangères		820'717'079.67	610'871'762.20
Titres de gages immobiliers		741'465'464.20	734'209'925.65
Immobilier suisse		1'780'336'267.86	1'743'540'472.62
Placements alternatifs		436'756'923.51	400'866'792.85
Placements privés		159'628'309.20	152'872'611.07
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>14'393'166.65</b>	<b>16'434'770.63</b>
		<b>7'309'327'346.21</b>	<b>6'714'660'743.30</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>	7.1	<b>7'940'001.88</b>	<b>11'809'693.56</b>
Prestations de libre passage et rentes		594'175.25	5'101'171.99
Autres dettes		7'345'826.63	6'708'521.57
<b>Compte de régulation passif</b>	7.1	<b>6'552'036.83</b>	<b>6'461'890.42</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	7.2.5	<b>0.00</b>	<b>57'385'000.00</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.1	<b>8'441'287.68</b>	<b>8'712'793.23</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>7'276'364'959.00</b>	<b>6'892'569'208.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		5'404'616'059.00	5'220'305'651.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		5'260'933'015.00	5'062'604'393.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		69'670.00	98'746.00
Provisions techniques	5.6	359'176'648.00	320'943'838.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		11'024'795'392.00	10'603'952'628.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 34 % en 2009, 35 % en 2008)	9.1	-3'748'430'433.00	-3'711'383'420.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>10'029'060.82</b>	<b>0.00</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		0.00	1'061'420'873.12
Dissolution (-)/constitution (+) de l'exercice		10'029'060.82	-1'061'420'873.12
<b>Fonds libres (+)/découvert (-)</b>	5.9	<b>0.00</b>	<b>-262'277'841.91</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		-262'277'841.91	93'197'632.73
Attribution (+)/prélèvement (-) de l'exercice		262'277'841.91	-355'475'474.64
		<b>7'309'327'346.21</b>	<b>6'714'660'743.30</b>
<b>Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1</b>	5.8	<b>66.09 %</b>	<b>62.53 %</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 13 avril 2010

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron  
président

Jean Mauerhofer  
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 13 avril 2010

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud  
Retraites Populaires

Claude Richard  
directeur général

Johnny Perera  
directeur

## Compte d'exploitation

	Annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>488'442'482.73</b>	<b>525'185'998.52</b>
Cotisations des salariés	7.2.1	175'702'590.86	167'475'055.81
Cotisations de l'employeur	7.2.2	175'702'590.86	167'475'055.81
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.3	5'513'382.68	5'162'003.31
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.4	117'486'072.51	112'016'790.48
Primes uniques et rachats	7.2.5	13'931'319.12	15'616'904.21
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	7.2.5	0.00	57'385'000.00
Subsides du fonds de garantie		106'526.70	55'188.90
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>106'821'541.44</b>	<b>108'308'529.12</b>
Apports de libre passage		102'031'283.44	104'095'084.87
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		4'790'258.00	4'213'444.25
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>595'264'024.17</b>	<b>633'494'527.64</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-467'921'115.20</b>	<b>-448'610'679.15</b>
Rentes de vieillesse		-340'320'591.70	-323'061'203.05
Rentes de survivants		-48'716'660.90	-47'260'962.60
Rentes d'invalidité		-54'703'890.40	-54'134'977.65
Autres prestations réglementaires	7.4	-20'700'926.60	-21'493'936.95
Prestations en capital à la retraite		-3'297'256.40	-2'348'760.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-181'789.20	-310'838.90
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>	7.3.1	<b>-278'107.90</b>	<b>-303'258.60</b>
<b>- Prestations de sortie</b>	7.3.2	<b>-111'483'146.78</b>	<b>-125'223'623.18</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-71'836'054.88	-83'308'011.10
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-39'647'091.90	-41'915'612.08
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-579'682'369.88</b>	<b>-574'137'560.93</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>-326'410'751.00</b>	<b>-436'768'527.00</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-184'310'408.00	-169'169'994.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-198'328'622.00	-223'119'279.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		29'076.00	11'468.00
Constitution des provisions techniques		-38'232'810.00	-34'822'197.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %		-420'842'764.00	-427'100'002.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 34 % en 2009, 35 % en 2008)	7.1	37'047'013.00	47'716'475.00
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de contributions de l'employeur	7.2.5	57'385'000.00	-57'385'000.00
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-2'927'027.00</b>	<b>-2'790'456.00</b>
Cotisations au fonds de garantie		-2'927'027.00	-2'790'456.00
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-313'756'123.71</b>	<b>-380'202'016.29</b>

## Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2009 CHF	2008 CHF
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-313'756'123.71</b>	<b>-380'202'016.29</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.8	<b>593'576'250.82</b>	<b>-1'029'786'115.19</b>
Liquidités		1'161'862.49	8'362'545.98
Créances à court terme		190'246.83	-159'196.25
Obligations libellées en CHF		43'087'956.17	-1'044'676.72
Obligations étrangères		95'189'803.11	-136'514'354.28
Actions de sociétés suisses		155'358'106.10	-374'023'054.20
Actions de sociétés étrangères		179'163'942.20	-495'787'441.15
Titres de gages immobiliers		19'898'113.36	24'609'407.68
Immobilier suisse		97'707'424.13	94'387'102.68
Placements alternatifs		16'137'674.78	-112'813'694.93
Placements privés		-14'318'878.35	-36'803'582.00
Diversification		0.00	828.00
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>271'505.55</b>	<b>413'753.45</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>212'795.82</b>	<b>233'965.23</b>
Produits de prestations fournies		212'156.78	212'565.19
Produits divers		639.04	21'400.04
<b>- Frais d'administration</b>	7.3.3	<b>-7'997'525.75</b>	<b>-7'555'934.96</b>
Frais d'administration		-703'327.92	-777'663.82
Frais de gestion des dossiers		-7'294'197.83	-6'778'271.14
<b>= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>272'306'902.73</b>	<b>-1'416'896'347.76</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-10'029'060.82</b>	<b>1'061'420'873.12</b>
<b>= Excédent de produits (+) / de charges (-)</b>		<b>262'277'841.91</b>	<b>-355'475'474.64</b>

# Annexe aux comptes

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation, à la CPEV, d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1<sup>er</sup> octobre 2003

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 13 décembre 2006

#### Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2009

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Règlement de liquidation partielle révisé, approuvé par le Conseil d'Etat le 5 novembre 2008 et par l'Autorité de surveillance des fondations le 11 décembre 2008

### 1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

#### Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faitières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle se compose de :

**Président**

Philippe Martinet

**Membres désignés par le Conseil d'Etat**

**Vice-présidente**

Christine Girod

**Autres membres**

Bertrand	Barbezat
Gloria	Capt
François	Chanson
John	Christin
Thérèse	de Meuron
François	de Werra
Anne	Décaillet
Anne-Marie	Dick
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud-Laurent
Claudine	Wyssa

**Suppléants**

Eric	Baumgartner
Doris	Cohen-Dumani
Jean-Pierre	Grin
Vincent	Hort
Rémy	Pache
Cédric	Scherrer
Pierre	Zumwald

**Secrétaire**

Christian Marquis

**Membres désignés par les associations  
faitières du personnel**

**Vice-président**

Fernand Gentizon

**Autres membres**

François	Althaus
Christel	Chevalley
Hervé	Cretenoud
Lucienne	Girardbille
David	Gygax
Jean-Marc	Haller
Marie-Odile	Kropf
Dao	Orcel
Claude	Pidoux
Georges	Piotet
Jacques	Reymond
Dominique	Rossi
Walter	Steiner
Pierre	Théraulaz

**Suppléants**

Michel	Deppierraz
Jean-Paul	Hermann
Pierrette	Iselin
Béatrice	Métraux
Myriam	Petitpierre
Andrea	Scioli
<i>Vacant</i>	

### Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il se compose de :

Président	Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne
Vice-président	Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux
Membres	Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur, Jongny Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier
Représentants du chef du département des finances et des relations extérieures	Giancarlo Ombelli, secrétaire général et Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site web :	www.cpev.ch

### Droit à la signature

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration ; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

### 1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général de Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

## 1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

### Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Hewitt Associates SA, Nyon, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

### Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

### Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil

La CPEV fait calculer chaque année la performance par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Lusenti Partners Sàrl, Nyon, consultant pour la congruence actifs - passifs

Pittet Associés SA, Genève

Retraites Populaires, Lausanne, et leurs conseillers

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

## 2. Membres actifs et pensionnés

### 2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>	<b>28'919</b>	<b>171</b>	<b>29'090</b>	<b>27'947</b>	<b>158</b>	<b>28'105</b>
<b>Augmentation</b>						
Nouveaux	3'733	214	3'947	3'761	173	3'934
	<b>3'733</b>	<b>214</b>	<b>3'947</b>	<b>3'761</b>	<b>173</b>	<b>3'934</b>
<b>Diminution</b>						
Démissions	-1'698	-53	-1'751	-1'931	-55	-1'986
Transferts au plan de base		-91	-91		-105	-105
Décès sans prestations	-6		-6	-8		-8
Décès avec prestations	-17		-17	-18		-18
Invalides	-183		-183	-157		-157
Retraités	-634		-634	-675		-675
	<b>-2'538</b>	<b>-144</b>	<b>-2'682</b>	<b>-2'789</b>	<b>-160</b>	<b>-2'949</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 / 2009</b>	<b>30'114</b>	<b>241</b>	<b>30'355</b>	<b>28'919</b>	<b>171</b>	<b>29'090</b>

## 2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>		
Invalides définitifs	2'087	2'033
Invalides temporaires	55	51
Retraités	7'853	7'443
Conjoints survivants	1'983	1'956
Enfants	1'079	1'057
	<b>13'057</b>	<b>12'540</b>
<b>Augmentation</b>		
Nouveaux invalides définitifs	82	91
Nouveaux retraités	585	639
Nouveaux conjoints survivants	133	127
	<b>800</b>	<b>857</b>
<b>Diminution</b>		
<b>Sorties par décès</b>		
Invalides définitifs décédés	-46	-33
Retraités décédés	-197	-218
Conjoints survivants décédés	-90	-96
	<b>-333</b>	<b>-347</b>
<b>Sorties par suppression de pension</b>		
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-8	-4
Retraités	-4	-11
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-1	-4
	<b>-13</b>	<b>-19</b>
<b>Pensions temporaires</b>		
Invalides temporaires	23	4
Enfants	49	22
	<b>72</b>	<b>26</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 / 2009</b>	<b>13'583</b>	<b>13'057</b>

	Plan de base	Plan de base
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 / 2009</b>		
Invalides définitifs	2'115	2'087
Invalides temporaires	78	55
Retraités	8'237	7'853
Conjoints survivants	2'025	1'983
Enfants	1'128	1'079
	<b>13'583</b>	<b>13'057</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques : 3 % (assuré 1 %, employeur 2 %)
- b) plan de base : 24 % (assuré 9 %, employeur 15 %)

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Depuis 2006, ce fonds n'est plus alimenté.

## 4. Principes d'évaluation et présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations libellées en CHF

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

#### Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
• immeubles de plus de 10 ans	7,25 %	7,25 %
• immeubles de 10 ans et moins	6,50 %	6,60 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %	6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir et ceux colloqués en zone intermédiaire sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains pourraient être l'objet.

#### Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

#### Autres actifs

Ces actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

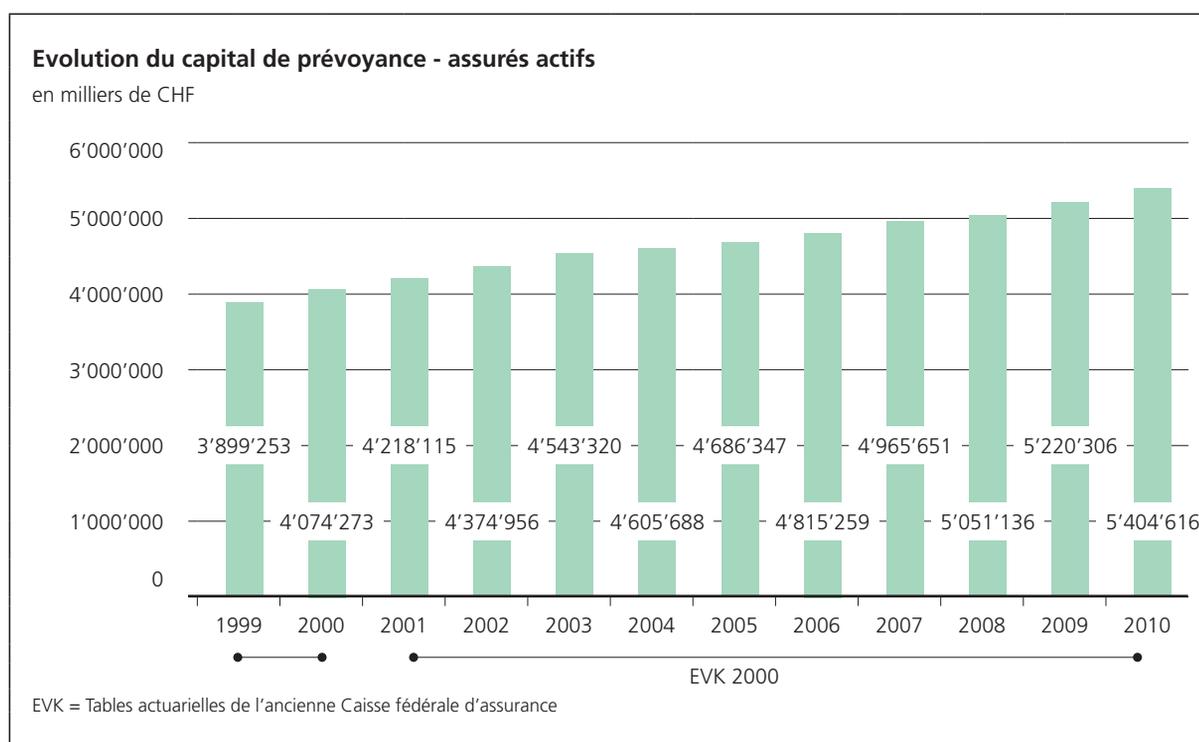
Les principes comptables n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2009.

## 5. Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1<sup>er</sup> janvier)

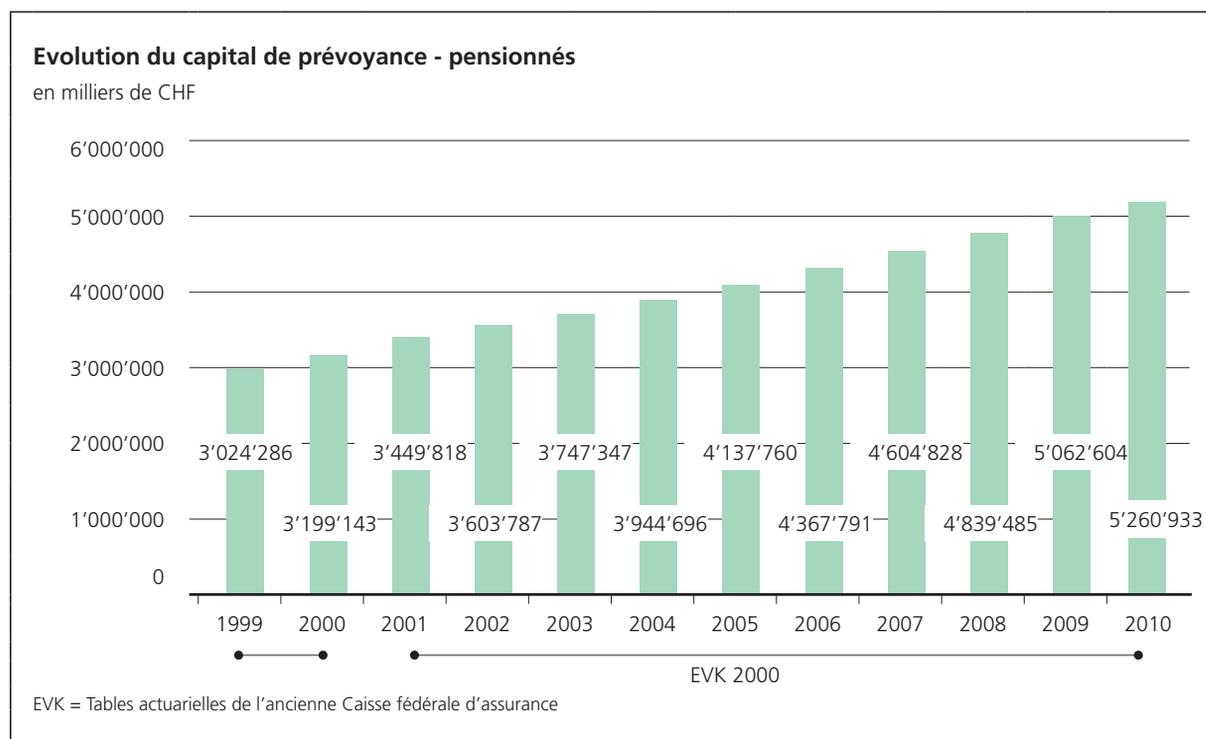


Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 1'958'934'111.38 (CHF 1'868'060'416.84 pour 2008).

## 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1<sup>er</sup> janvier)



## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des mesures structurelles ont été prises sur la base de travaux entrepris incluant la présence de l'expert de la CPEV. La projection effectuée à cet effet a permis de fixer le cadre de la révision de la loi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'expert de la CPEV a effectué une analyse sur le compte d'exploitation prévisionnel 2005-2020 et dont les principales conclusions peuvent se résumer comme il suit :

« Le rendement joue évidemment un rôle important. Il faut en effet un rendement de 4,25 % pour que le degré de couverture atteigne l'objectif de 75 % au terme des 15 ans. Le degré de couverture final se situe à 80 % si le rendement est de 4,5 % et à 87 % si le rendement est de 5 % . »

« D'autre part, toutes les situations financières sont établies sans tenir compte d'une réserve de fluctuation de valeurs alors qu'une telle réserve est nécessaire compte tenu de la stratégie de placements. En pratique, c'est le degré de couverture supérieur à l'objectif qui est considéré comme réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à ce que celle-ci ait atteint son niveau cible. »

« Des mesures structurelles ont été prises et elles auront un effet favorable sur l'évolution du degré de couverture de la CPEV. Cependant, la situation financière mérite d'être suivie avec soin puisqu'une variation du taux annuel d'augmentation des salaires ou du taux de rendement a un effet important sur le niveau du degré de couverture. »

Les mesures structurelles mentionnées ci-dessus résolvent les points de l'expertise technique qui a été établie sur la base de la situation financière au 31 décembre 2002/1<sup>er</sup> janvier 2003.

Selon l'art. 2 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, la prochaine expertise technique au sens de l'article 127 LCP est planifiée en 2010.

Toutefois, la CPEV a confié à fin 2008 l'établissement d'une expertise intermédiaire à Pittet Associés SA, dont les conclusions sont les suivantes :

« Compte tenu des développements précédents, nous sommes en mesure d'attester que :

- Les dispositions légales et réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales fédérales.
- Le système financier légal de la CPEV est satisfait au 31 décembre 2007 avec un degré de couverture légal en caisse fermée de 75,35 % et un degré d'équilibre à 117,73 %.
- L'équilibre financier de la CPEV à long terme n'est toutefois pas assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. Les résultats du modèle projectif M00 montrent en effet que le taux de cotisation devrait être augmenté de 2 points afin de parvenir à l'objectif de couverture de 75 % au 31 décembre 2018. Notons par ailleurs que nos résultats sont valables dans le cadre des hypothèses faites dans le modèle M00\*, notamment en ce qui concerne l'espérance de performance.

\*M00 est un modèle de référence, qui prend en considération des paramètres réalistes quant à l'évolution de la CPEV afin d'en vérifier le financement.

*Une étude de congruence entre les actifs et les passifs est actuellement en cours. Les conclusions de cette étude pourraient toutefois modifier les conclusions de la présente étude si l'espérance de performance devait être modifiée.»*

Compte tenu de ces conclusions, le financement à long terme de la CPEV doit faire l'objet d'un réexamen. Il devra en outre prendre en considération la révision en cours du droit fédéral concernant «le financement des institutions de prévoyance de droit public» et la nécessité d'adapter les bases techniques aux observations les plus récentes. Le Conseil d'administration a d'ores et déjà débuté ses travaux à ce sujet.

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF
<b>Total des provisions techniques (100 %)</b>	<b>359'176'648.00</b>	<b>320'943'838.00</b>
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	236'741'986.00	202'504'176.00
Provision pour indexations futures (100 %)	122'434'662.00	118'439'662.00

### 5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2009, la provision atteint 4,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

### 5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>31.12.2008</b> CHF
<b>Provision pour indexations futures (100 %)</b>	<b>122'434'662.00</b>	<b>118'439'662.00</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	118'439'662.00	116'739'662.00
Prélèvement de l'année	0.00	0.00
Attribution de l'année	3'995'000.00	1'700'000.00

Le Conseil d'administration a renoncé en 2009 à indexer les rentes.

En revanche, cette provision a été alimentée par le montant versé par l'Etat. Cette attribution est équivalente à CHF 19'695'000 découlant de l'art. 8 al. 2 du décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud du 25 novembre 2008, réduite de CHF 14'000'000 (art. 1 al. 2 du décret relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale du 9 mars 2010) et de CHF 1'700'000 attribués au cours de l'exercice 2008 (voir ci-après points 7.2.5 et 10).

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2009.

## 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques pour l'exercice 2009.

## 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2009, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, se justifie comme il suit:

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'024'795'392.00	10'603'952'628.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 34 % en 2009, 35 % en 2008)	-3'748'430'433.00	-3'711'383'420.00
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>7'276'364'959.00</b>	<b>6'892'569'208.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	10'029'060.82	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00	-262'277'841.91
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>7'286'394'019.82</b>	<b>6'630'291'366.09</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>66.09 %</b>	<b>62.53 %</b>

Le degré de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le degré de couverture minimum était de 60 %.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75 % (art. 144k LCP).

Le degré de couverture minimum augmente par palier annuel de 1 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il s'élève à 66 % (art. 144k LCP).

<b>Degré de couverture minimum art. 144k LCP</b>	<b>66.00 %</b>	<b>65.00 %</b>
--	----------------	----------------

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100 % de degré de couverture, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CPEV 66 % en 2009).

<b>Degré d'équilibre</b>	<b>100.14 %</b>	<b>96.19 %</b>
--------------------------	-----------------	----------------

## 5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>0.00</b>	<b>-262'277'841.91</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	-262'277'841.91	93'197'632.73
Prélèvement de l'année	0.00	-355'475'474.64
Attribution de l'année	262'277'841.91	0.00

Au 31 décembre 2009, le découvert a été résorbé et ne figure plus au bilan.

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les extensions des possibilités de placements selon l'art 59 OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2009, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit:

Répartition des placements	31.12.2009			31.12.2008		
	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	413'986	5.67	6.00	535'732	8.00	3.00
Obligations libellées en CHF	840'197	11.52	11.00	690'341	10.31	8.00
Obligations étrangères	1'219'567	16.72	16.00	1'103'322	16.47	17.00
Actions de sociétés suisses	882'281	12.09	11.00	726'470	10.85	15.00
Actions de sociétés étrangères	820'717	11.25	10.00	610'872	9.12	15.00
Titres de gages immobiliers	741'465	10.16	11.00	734'210	10.96	9.00
Immobilier suisse	1'780'336	24.41	26.00	1'743'540	26.03	22.00
Placements alternatifs	436'757	5.99	6.00	400'867	5.98	6.00
Placements privés	159'628	2.19	2.00	152'873	2.28	3.00
Diversification	0	0.00	1.00	0	0.00	2.00
<b>Total</b>	<b>7'294'935</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>6'698'227</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

#### Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

#### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

#### Dépositaire global des titres

Tous les titres sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

#### Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2 (dans sa teneur jusqu'au 31.12.2008), un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement de placements.
2. L'analyse performance/risque réalisée en décembre 2009 ainsi que la congruence effectuée par Lusenti Partners entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2009 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,52 % et 11,04 % (pour 2008 : entre 6,45 % et 12,90%).

Son objectif de deux écarts-types serait de :

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Variation 2009 CHF
Total des placements	7'294'934'179.56	6'698'225'972.67	
1 écart-type	402'680'366.71	432'035'575.24	
<b>2 écarts-types (objectif)</b>	<b>805'360'733.42</b>	<b>864'071'150.47</b>	<b>-58'710'417.05</b>

La réserve de fluctuation de valeurs était intégralement dissoute au 31 décembre 2008. Le résultat de l'exercice 2009 a permis une attribution de CHF 10'029'060.82, ce qui ne permet pas d'atteindre le premier palier d'un écart-type.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1 <sup>er</sup> janvier	0.00	1'061'420'873.12
Dissolution (-)/attribution (+) de l'exercice	10'029'060.82	-1'061'420'873.12
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre</b>	<b>10'029'060.82</b>	<b>0.00</b>

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>Placements</b>	<b>7'294'934'179.56</b>	<b>6'698'225'972.67</b>
<b>Liquidités</b>	<b>403'289'936.43</b>	<b>506'241'448.89</b>
<b>Créances à court terme</b>	<b>10'695'565.64</b>	<b>29'490'780.85</b>
Retraites Populaires	1'923'053.57	1'307'865.54
Caisse intercommunale de pensions	0.00	328'143.11
Etat de Vaud	34'733.44	5'690'477.20
Hospices cantonaux	830'284.48	3'904'319.71
Administration fédérale des contributions	2'837'254.91	11'582'543.55
Annuités à percevoir	1'175'807.00	2'320'131.05
Gérants	78'004.80	34'342.00
Chauffage	2'546'206.05	3'425'751.40
Loyers à recevoir	829'742.79	1'067'654.79
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	877'407.50	618'862.55
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	153'071.10	100'689.95
Correctif d'actif	-590'000.00	-890'000.00
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>840'196'677.69</b>	<b>690'340'787.86</b>
Placements collectifs	776'650'001.59	624'868'175.61
Prêts aux corporations de droit public	63'464'974.10	65'390'910.25
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
<b>Obligations étrangères</b>	<b>1'219'566'761.92</b>	<b>1'103'321'723.85</b>
Placements collectifs	1'219'566'761.92	1'103'321'723.85
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>882'281'193.44</b>	<b>726'469'666.83</b>
Placements collectifs	880'768'791.44	724'695'013.83
Actions non cotées	1'512'402.00	1'774'653.00
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>820'717'079.67</b>	<b>610'871'762.20</b>
Placements collectifs	820'717'079.67	610'871'762.20
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>741'465'464.20</b>	<b>734'209'925.65</b>
Placements collectifs	68'915'780.40	28'403'440.00
Crédits de construction	32'897'645.70	14'739'408.15
Créances hypothécaires	639'771'038.10	691'142'077.50
Correctif d'actif	-119'000.00	-75'000.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>1'780'336'267.86</b>	<b>1'743'540'472.62</b>
Immobilier direct	1'754'221'043.81	1'727'789'877.18
Terrains et développement	12'124'940.94	2'667'926.18
Placements collectifs	14'884'550.00	13'527'000.00
Correctif d'actif	-894'266.89	-444'330.74
<b>Placements alternatifs</b>	<b>436'756'923.51</b>	<b>400'866'792.85</b>
<b>Placements privés</b>	<b>159'628'309.20</b>	<b>152'872'611.07</b>

**6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Néant.

**6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Néant.

**6.7 Engagements de versements complémentaires**

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères au 31.12.2009	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2009	Engagements en devises étrangères au 31.12.2008	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2008
<b>Placements privés</b>			<b>159'497'353.98</b>			<b>146'834'012.46</b>
CHF			6'525'536.95			9'041'816.40
EUR	67'927'710.61	1.48	100'748'342.55	55'587'095.44	1.48	82'241'107.71
USD	50'518'475.92	1.03	52'223'474.48	52'192'500.92	1.06	55'551'088.35

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
<b>Engagements découlant des crédits de construction</b>		
Limites des crédits de construction octroyés mais non encore utilisés	37'259'174.25	12'981'837.70

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	2009 CHF	2008 CHF
<b>Résultat net des placements</b>	<b>593'576'250.82</b>	<b>-1'029'786'115.19</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1'161'862.49</b>	<b>8'362'545.98</b>
Produits	7'443'350.31	10'859'955.31
Charges	-6'281'487.82	-2'497'409.33
<b>Créances à court terme</b>	<b>190'246.83</b>	<b>-159'196.25</b>
Produits	6'477.32	6'257.28
Frais	-116'230.49	-135'453.53
Variation du correctif d'actif	300'000.00	-30'000.00
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>43'087'956.17</b>	<b>-1'044'676.72</b>
Produits sur placements collectifs	20'738'990.80	17'976'237.15
Gains sur placements collectifs	21'176'157.46	0.00
Produits sur prêts aux corporations de droit public	2'115'778.60	2'453'125.55
Produits sur prêts divers	5'460.00	6'630.00
Frais sur obligations	-878'598.89	-672'722.63
Pertes sur obligations	0.00	-20'731'069.69
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-69'656.00	-76'701.30
Frais sur prêts divers	-175.80	-175.80
<b>Obligations étrangères</b>	<b>95'189'803.11</b>	<b>-136'514'354.28</b>
Produits	43'604'312.37	31'829'708.35
Gains	53'241'629.48	0.00
Frais	-1'656'138.74	-1'603'529.24
Pertes	0.00	-166'740'533.39
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>155'358'106.10</b>	<b>-374'023'054.20</b>
Produits	19'526'319.05	21'288'227.10
Gains	136'877'624.12	27'992'827.10
Frais	-1'045'836.07	-1'262'869.27
Pertes	-1.00	-422'041'239.13
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>179'163'942.20</b>	<b>-495'787'441.15</b>
Produits	14'443'276.82	15'425'443.64
Gains	165'726'227.08	0.00
Frais	-1'005'561.70	-1'193'817.91
Pertes	0.00	-510'019'066.88
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>19'898'113.36</b>	<b>24'609'407.68</b>
Produits sur crédits de construction	819'114.45	863'487.20
Produits sur créances hypothécaires	20'917'381.49	24'823'493.80
Frais sur crédits de construction	-88'584.52	-154'286.80
Frais sur créances hypothécaires	-1'476'552.08	-1'159'286.52
Pertes sur placements collectifs	-229'245.98	0.00
Variation du correctif d'actif	-44'000.00	236'000.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>97'707'424.13</b>	<b>94'387'102.68</b>
Produits sur immeubles	123'779'733.41	121'487'904.51
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	32'767.40	371'362.70
Gains	13'619'459.25	10'126'382.36
Entretien et autres charges	-30'281'853.23	-29'371'306.77
Frais de gestion	-8'992'746.55	-8'774'500.36
Variation du correctif d'actif	-449'936.15	547'260.24
<b>Placements alternatifs</b>	<b>16'137'674.78</b>	<b>-112'813'694.93</b>
Produits	3'534'080.76	2'489'077.61
Gains	15'422'869.26	0.00
Frais	-1'368'692.36	-1'252'014.40
Pertes	-1'450'582.88	-114'050'758.14
<b>Placements privés</b>	<b>-14'318'878.35</b>	<b>-36'803'582.00</b>
Produits	518'364.84	582'647.94
Gains	9'921'227.31	6'574'070.65
Frais	-867'745.01	-1'037'177.53
Pertes	-23'890'725.49	-42'923'123.06
<b>Diversification</b>	<b>0.00</b>	<b>828.00</b>
Produits	0.00	828.00

## 6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

### Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

Eléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2009			2008		
	Capital moyen investi en CHF	Performance nette de la CPEV en CHF    en %		Capital moyen investi en CHF	Performance nette de la CPEV en CHF    en %	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	491'965'228.74	1'352'109.32	0.27	409'478'392.37	8'203'349.73	2.00
Obligations libellées en CHF	757'110'150.90	43'087'956.17	5.69	700'115'379.08	-1'044'676.72	-0.15
Obligations étrangères	1'122'768'509.11	95'189'803.11	8.48	1'258'638'768.84	-136'514'354.28	-10.85
Actions de sociétés suisses	727'555'082.16	155'358'106.10	21.35	1'105'029'896.61	-374'023'054.20	-33.85
Actions de sociétés étrangères	627'224'489.58	179'163'942.20	28.56	1'108'853'252.06	-495'787'441.15	-44.71
Titres de gages immobiliers	723'329'097.64	19'898'113.36	2.75	734'042'810.73	24'609'407.68	3.35
Immobilier suisse	1'757'947'189.11	97'707'424.13	5.56	1'727'853'976.40	94'387'102.68	5.46
Placements alternatifs	393'444'313.26	16'137'674.78	4.10	506'525'884.36	-112'813'694.93	-22.27
Placements privés	161'383'250.82	-14'318'878.35	-8.87	171'247'319.12	-36'803'582.00	-21.49
Diversification	0.00	0.00	0.00	0.00	828.00	0.00
<b>Performance des placements</b>	<b>6'762'727'311.32</b>	<b>593'576'250.82</b>	<b>8.78</b>	<b>7'721'785'679.57</b>	<b>-1'029'786'115.19</b>	<b>-13.34</b>

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Actif</b>		
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>14'393'166.65</b>	<b>16'434'770.63</b>
Intérêts courus	2'740'337.90	4'053'012.78
Autres comptes de régularisation	11'652'828.75 <sup>1)</sup>	12'381'757.85 <sup>1)</sup>
<b>Passif</b>		
<b>Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>594'175.25</b>	<b>5'101'171.99</b>
Prestations de libre passage	399'179.50	4'832'733.50
Rentes	194'995.75	268'438.49
<b>Autres dettes</b>	<b>7'345'826.63</b>	<b>6'708'521.57</b>
Caisse intercommunale de pensions	17'371.69	0.00
Fournisseurs	19'271.65	174'091.65
Administration fédérale des contributions	282'741.42	339'657.30
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	149'053.92	624'384.37
Chauffage	1'943'185.95	1'280'087.15
Créanciers divers immobilier	2'007'175.00	1'499'845.10
Fonds de garantie	2'927'027.00	2'790'456.00
<b>Réserve contributions de l'employeur</b>	<b>0.00</b>	<b>57'385'000.00</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6'552'036.83</b>	<b>6'461'890.42</b>
Loyers perçus d'avance	5'171'520.05	4'546'096.79
Autres comptes de régularisation	1'380'516.78	1'915'793.63
<b>Provisions non techniques</b>	<b>8'441'287.68</b>	<b>8'712'793.23</b>
Fonds de prévoyance	8'014'780.18	8'292'888.08
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8'292'888.08	8'596'146.68
Prestations versées (voir point 7.3.1)	-278'107.90	-303'258.60
Autres provisions	426'507.50	419'905.15

1) Le compte «Autres comptes de régularisation actif» comprend CHF 11'539'414.85 (2008, CHF 12'359'890.75) de cotisations à recevoir de l'employeur. Ces montants ont été versés dans les 90 jours suivant la date de bouclage.

## 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2009 CHF	2008 CHF
<b>7.2.1 Cotisations des salariés</b>	<b>175'702'590.86</b>	<b>167'475'055.81</b>
Article 12 LCP (8 % et 9 %)	174'262'487.55	166'159'881.71
Article 12 LCP (1 % dès 2003)	68'501.83	56'576.41
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8 % et 9 %)	1'371'601.48	1'258'597.69
<b>7.2.2 Cotisations de l'employeur</b>	<b>175'702'590.86</b>	<b>167'475'055.81</b>
Article 12 LCP (8 % et 9 %)	174'262'487.55	166'159'881.71
Article 12 LCP (1 % dès 2003)	68'501.83	56'576.41
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8 % et 9 %)	1'371'601.48	1'258'597.69
<b>7.2.3 Cotisations supplémentaires des salariés</b>	<b>5'513'382.68</b>	<b>5'162'003.31</b>
Article 26 LCP (1 % et 6 %)	1'106'822.49	1'003'112.35
Article 26 LCP (1 % et 9 %)	203.81	0.00
Article 26 LCP (18 %)	4'271'597.53	4'001'863.44
Article 27 LCP (1 % et 6 %)	31'051.88	36'996.70
Article 27 LCP (1 % et 9 %)	5'645.32	8'883.65
Article 27 LCP (18 %)	98'061.65	111'147.17
<b>7.2.4 Cotisations supplémentaires de l'employeur</b>	<b>117'486'072.51</b>	<b>112'016'790.48</b>
Article 13 LCP (8 % et 6 %)	116'174'991.70	110'775'448.39
Article 13 LCP (1 % dès 2003)	68'501.83	56'576.41
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8 % et 6 %)	914'400.98	839'065.12
Article 26 LCP (15 %) employeur	317'145.26	330'842.13
Article 27 LCP (1 % et 9 %)	5'635.49	8'883.65
Article 27 LCP (15 %) employeur	5'397.25	5'974.78
<b>Récapitulation des cotisations</b>		
Salariés	181'215'973.54	172'637'059.12
Employeur	293'188'663.37	279'491'846.29
<b>Somme des salaires cotisants</b>	<b>1'982'679'897</b>	<b>1'888'820'875</b>
Plan de base 24 %	1'975'829'714	1'883'163'234
Plan risques 3 %	6'850'183	5'657'641

## Produits (suite)

	<b>2009</b> <b>CHF</b>	<b>2008</b> <b>CHF</b>
<b>7.2.5 Primes uniques et rachats</b>	<b>13'931'319.12</b>	<b>15'616'904.21</b>
Rachats volontaires des assurés	13'931'319.12	13'630'677.21
Participation de l'Etat	0.00	286'227.00
Versement de l'Etat	0.00	1'700'000.00 <sup>1)</sup>
<b>Apports dans la réserve de contributions d'employeur</b>	<b>0.00</b>	<b>57'385'000.00 <sup>2)</sup></b>
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de contributions</b>	<b>57'385'000.00 <sup>4)</sup></b>	<b>-57'385'000.00 <sup>3)</sup></b>

1. Versement de l'Etat à la suite des mesures structurelles prises par la CPEV selon l'art. 3 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, ce selon l'échéancier initial suivant:

**Echéancier des versements de l'Etat**

2006	500'000.00 CHF	2011	6'000'000.00 CHF	2016	6'800'000.00 CHF
2007	0.00 CHF	2012	6'500'000.00 CHF	2017	6'600'000.00 CHF
<b>2008</b>	<b>1'700'000.00 CHF</b>	2013	6'700'000.00 CHF	2018	6'600'000.00 CHF
2009	3'700'000.00 CHF	2014	6'800'000.00 CHF	2019	6'400'000.00 CHF
2010	5'200'000.00 CHF	2015	6'700'000.00 CHF	2020	6'300'000.00 CHF

2. Les versements prévus de 2009 à 2020 ont fait l'objet d'un versement unique actualisé de CHF 57'385'000 suite au décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud du 25 novembre 2008.
3. Ce décret avait fait l'objet d'un recours avec effet suspensif. Au vu de cet effet suspensif, le montant de CHF 57'385'000 avait été attribué à la réserve de contributions de l'employeur sur l'exercice 2008 dans l'attente de droit connu.
4. Au vu de la levée de l'effet suspensif sur le décret précité décidée par les autorités judiciaires, permettant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009, ainsi que du décret relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale du 9 mars 2010, le montant a été réparti de la manière suivante:

Montant total versé par l'Etat de Vaud en 2008 (soit CHF 1'700'000 à titre de versement pour l'exercice 2008 selon l'échéancier initial et CHF 57'385'000 par l'actualisation des versements prévus entre 2009 et 2020).	<b>59'085'000</b>
• dont montant attribué à la Caisse selon art. 8 al. 2 du décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud du 25 novembre 2008 (soit 2/3 du montant versé).	39'390'000
• dont montant attribué à la Caisse selon art. 1 al. 1 du décret relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale du 9 mars 2010.	14'000'000
• dont montants attribués à la provision pour indexations futures (soit CHF 1'700'000 comptabilisés en 2008 et CHF 3'995'000 correspondant au solde comptabilisé en 2009 - voir ci-avant 5.6.2).	5'695'000

Cette répartition a été comptabilisée de manière nette dans le cadre des opérations de bouclage au 31 décembre 2009.

### 7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2009 CHF	2008 CHF
<b>7.3.1 Prestations extra-réglementaires</b>	<b>278'107.90</b>	<b>303'258.60</b>
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies	225'855.00	263'290.00
Prestations uniques	24'897.30	12'282.00
Allocations de Noël	24'500.00	27'500.00
<b>7.3.2 Prestations de sortie</b>	<b>111'483'146.78</b>	<b>125'223'623.18</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
– En 2009, 1'751 assurés (1'986 en 2008) ont démissionné sans avoir droit à une pension.	71'836'054.88	83'308'011.10
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
– En 2009, 360 (366 en 2008) pour l'accession à la propriété	31'636'352.20	35'193'876.41
– En 2009, 82 ( 71 en 2008) suite à un divorce	8'010'739.70	6'721'735.67
<b>7.3.3 Frais d'administration</b>	<b>7'997'525.75</b>	<b>7'555'934.96</b>
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	313'005.70	277'306.10
Frais d'examens médicaux	193'146.98 2)	341'764.50 2)
Expertises – travaux techniques - divers	197'175.24	158'593.22
Frais de gestion des dossiers	7'294'197.83 1)	6'778'271.14 1)
1) (Effectif au 1.1 + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 164.75 pour 2009 et CHF 161.50 pour 2008)	8'154'997.83	7'746'671.14
Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 10,55% (12,50% en 2008) des frais par dossier], ladite restitution a été affectée en diminution des frais d'administration	-860'800.00	-968'400.00

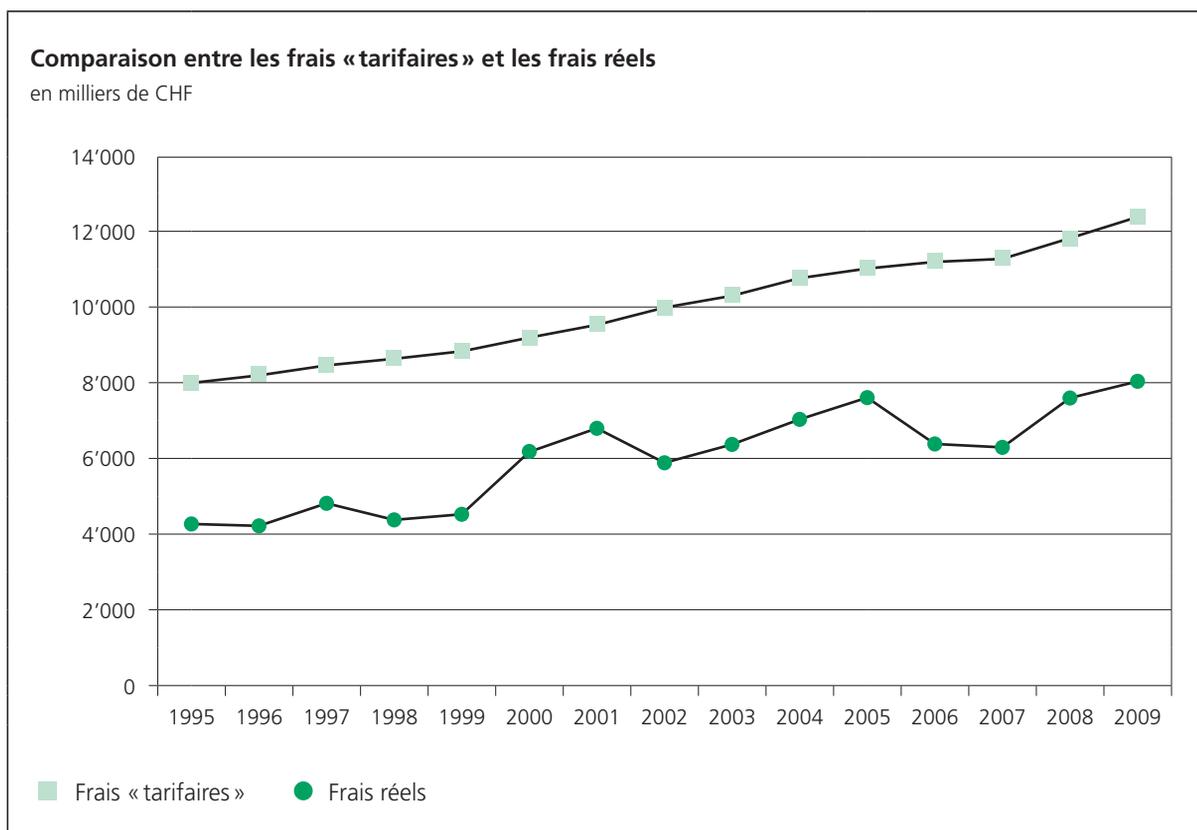
2) La variation provient de la contribution versée en 2008 dans le cadre du programme «Ré-AGIR» visant à la détection précoce des cas d'invalidités et à la réintégration à la place de travail

## Suivi des frais d'administration

	2009 CHF	2008 CHF
Salaires cotisants (plan de base)	1'975'829'714	1'883'163'234
Pensions en cours	464'442'070	445'951'080
<b>Frais tarifaires</b>	<b>12'547'740</b>	<b>11'992'164</b>
0,4 % des salaires cotisants	7'903'319	7'532'653
1,0 % des pensions en cours	4'644'421	4'459'511
<b>Frais d'administration</b>	<b>7'997'526</b>	<b>7'555'935</b>
Effectifs des membres actifs et pensionnés présents au 1.1.2010 / 2009	43'938	42'147
Frais d'administration par membre actif/pensionné	<b>182.02</b>	<b>179.28</b>

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4% des salaires cotisants des actifs + 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Le graphique qui suit permet de constater que les frais d'administration payés par la CPEV sont inférieurs aux frais tarifaires maximums déterminés par l'expert.



## 7.4 Supplément temporaire

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1% des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

### Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1 % pour le coût du supplément temporaire :

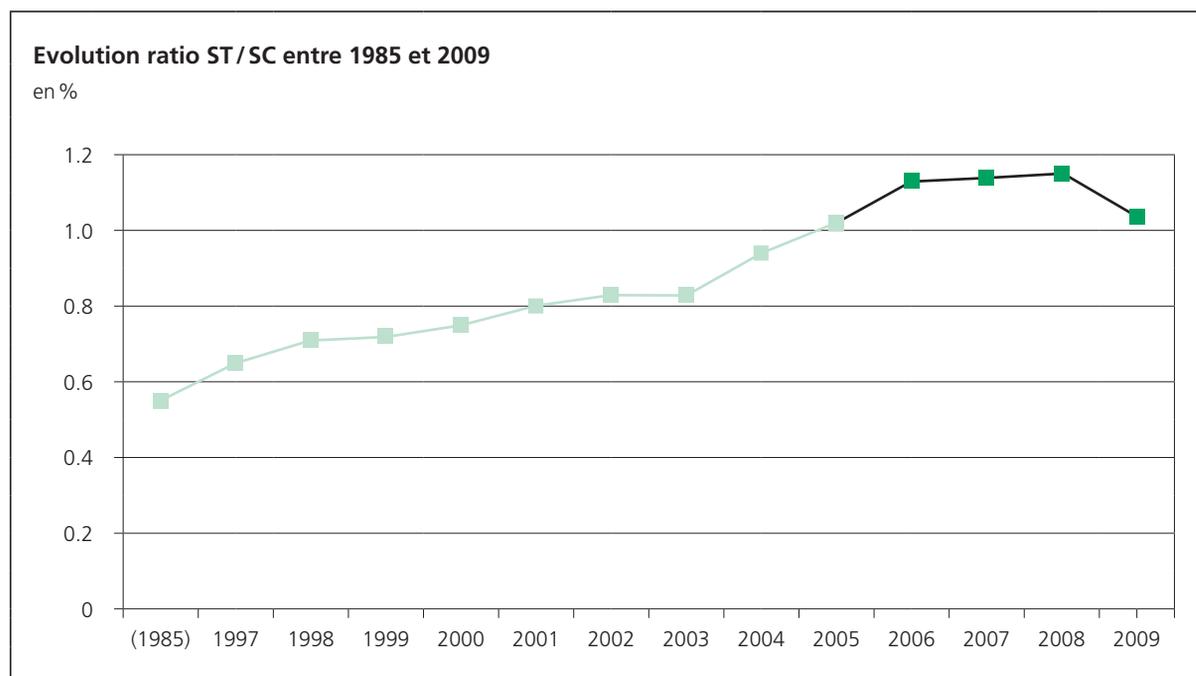
- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et/ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

Par ailleurs, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

### La limite de 1 % est dépassée

Le ratio des suppléments temporaires versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants a passablement augmenté durant les onze dernières années (1997 à 2008). La limite de 1 % fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

	2009 CHF	2008 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	1'975'829'714	1'883'163'234
Suppléments temporaires versés (ST)	20'700'927	21'493'937
Ratio en % (ST / SC)	1.05 %	1.14 %



Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment à cause de la hausse de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des SC. Cette tendance s'est inversée au cours de l'exercice sous revue.

### Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS pour les nouveaux pensionnés, rapport qui est passé de 125 % en 2006 à 90 % en 2010.

Ces baisses successives devraient permettre, à terme, de ramener le ratio «ST/SC» en dessous de la limite de 1%, tendance que confirme le résultat de l'exercice sous revue.

## 8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2008 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations. A la demande de l'Autorité de surveillance, d'éventuelles modifications de la LCP sont à l'étude.

L'Autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2009.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75 % en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le degré de couverture minimum est fixé à 60 %. Il augmente ensuite par palier annuel de 1% ; en 2009, ce dernier atteint 66 %.

Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, le législateur a introduit des mesures dites « structurelles ». La modification de loi a été votée et acceptée par le Grand Conseil le 4 octobre 2005.

L'entrée en vigueur de ces mesures a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les principales mesures prises sont les suivantes :

- augmentation de la durée de cotisations
- augmentation de la déduction de coordination
- abattement de l'indexation des pensionnés
- élévation de l'âge minimum de la retraite pour certaines catégories de personnel

Ces mesures devraient déployer leurs effets progressivement

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexations ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. D'autre part, la Caisse est partie dans une procédure en relation avec la construction d'un immeuble. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

En date du 9 mars 2010, le Grand Conseil a adopté le décret relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale. Les conséquences financières de l'art. 1 de ce décret pour la Caisse ont été pris en compte lors de l'exercice sous revue (voir point 7.2.5). En revanche, la distribution d'une allocation forfaitaire unique prévue à l'art. 2 du décret sera pour sa part exécutée en 2010 et financée par un prélèvement sur la provision pour indexation.



# Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23  
Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle - Epalinges  
Case postale 7690  
1002 Lausanne

## Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

### Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 13 avril 2010

BDO SA

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé

Jean-Frédéric Braillard

Auditeur responsable  
Expert-réviseur agréé

## Annexe

Comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation, Annexe)

# Inventaire

## Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

### Aigle

#### Aigle

Lieugex 11-13-15-17  
Lieugex 19-21  
Molage 36-44  
Pré-Yonnet 39

#### Bex

Grand-St-Bernard 30  
Montaillet 4

### Broye–Vully

#### Moudon

Cerjat 7  
Cerjat 13  
Cerjat 15  
E.-Burnand 20

#### Payerne

Favez 22-24-26  
Temple 6  
Temple 19

### Gros-de-Vaud

#### Échallens

Emile Gardaz 6-8  
(anciennement  
Couronne 6-8)

#### Étagnières

Crêts 4

### Jura–Nord vaudois

#### Bavois

Les Gubières 9-11-13

#### Chavornay

Grand-Rue 87  
Jura 34

#### Le Sentier

Neuve 15

#### Orbe

Chantemerle 7-9  
Chantemerle 11  
Covets 19  
Plamont 2-2 bis  
Plamont 5  
Plamont 7

#### Sainte-Croix

Beau-Séjour 16  
William-Barbey 1

#### Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

#### Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25  
Châtelard 11-13  
Entremonts 24-26-28  
Fleurettes 9  
Fleurettes 20-38

Haldimand 19 B  
Hôpital 18-28  
Hôpital 30-32  
Moulins 99  
Prairie 12-13-14  
Rousseau 8

### Lausanne

#### Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12  
Derrière-la-Ville 14  
Derrière-le-Château 3-5  
Derrière-le-Château 7-9  
Grands-Champs 7  
Lausanne 15  
Mèbre 9-11-13-15  
Saugettas 11  
Ste-Marie 5  
Ste-Marie 6-8  
Ste-Marie 7  
Ste-Marie 9  
Ste-Marie 10

#### Épalinges

Bois-Murat 1  
Bois-Murat 9-11  
Croisettes 23-25-27-29  
Croix-Blanche 44  
Vaugueny 2-8, Croisettes 17-21

#### Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97  
Beau-Séjour 27  
Berne 12  
Béthusy 84 A-B-C  
Bois-de-la-Fontaine 11  
Boisy 40-42  
Bonne-Espérance 17  
Borde 1\*  
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6  
Caroline 11 bis, St-Martin 8  
Cathédrale 5 (droit de superficie)  
Cèdres 1  
César-Roux 7  
Châilly 17-19-21  
Champ-Soleil 20-22  
Chandolin 5  
Collonges 12-12 bis  
Collonges 35-37  
Dent-d'Oche 3  
Dent-d'Oche 5-7  
Devin 3  
Echallens 68  
Entrebois 2  
E.-Rambert 24  
Furet 6-8  
Gottettaz 14  
Gottettaz 16  
Grancy 15  
Grancy 17  
Grey 66-68  
Guiguer-de-Prangins 19-21  
Jomini 16  
Jurigoz 4 A-B  
Levant 137  
Libellules 6-8  
Libellules 10-12

Malley 12  
Mon-Loisir 8  
Mont-d'Or 34, Marc-Dufour 64  
Montelly 27  
Montelly 28  
Montolieu 90-92  
Morges 72  
Pavement 11-13-15  
Pavement 115  
Pavement 117  
Pavement 119  
Pierrefleur 54  
Pontaise 14-18, Crètes 7,  
Traversière 1-3  
Pontaise 30  
Pré-du-Marché 36-38-40  
Riant-Mont 10  
Rond-Point 1  
Rovéréaz 4  
Simplon 27  
St-Martin 24  
Trabandan 37C  
Tribunal-Fédéral 7  
Tribunal-Fédéral 9  
Tunnel 1-3  
Tunnel 17  
Université 18-20-24, Barre 1  
Valentin 10  
Victor-Ruffy 47  
Vinet 8  
Vinet 23, Pré-du-Marché 48  
Vuachère 16

### Lavaux–Oron

#### Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27  
Burenos 35-37

#### Chexbres

Grand-Rue 2

#### Cully

Colombaires 59  
Colombaires 71  
Colombaires 73

#### Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

#### Oron-la-Ville

Flon 3

#### Paudex

Charrettaz 1  
Fontaine 3  
Simplon 32

#### Pully

C.-F. Ramuz 33  
Fontanettaz 33  
Forêt 39  
Forêt 41  
Forêt 61-63-65-67-69  
Général-Guisan 78  
Lavaux 54  
Lycée 20

\* Nouvelle acquisition

## Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

## Savigny

Union 13-25  
Verne 2-4  
Verne 5-7  
Verne 9-11

**Morges**

## Aubonne

Traverse 5-7  
Trévelin 32-36  
Trévelin 38

## Bière

Papeterie 1  
(anciennement  
En Fagne)

## Cossonay

Morges 24

## Morges

André 8  
Bochet 12-14  
E.-Kupfer 10-12  
Gare 11 B  
Gare 17  
Gare 27-29  
Grosse-Pierre 2  
Grosse-Pierre 8  
Marcelin 15  
Moulin 3-5  
Moulin 11-13  
Résidence de la Côte 70-80  
Sablons 15-17  
Saint-Louis 4-6  
Vogeaz 9-11  
Warnery 6-6 bis

## La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

## Préverenges

Genève 64 A-B  
Taudaz 1  
Taudaz 5  
Venoge 2-4

## Saint-Prex

Penguey 5

## Tolochenaz

Saux 6 A  
Saux 6 B

**Nyon**

## Gland

Combe 18-20-22\*  
Molard 2-4

## Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

## Nyon

Eysins 12  
Eysins 14-16-18  
Eysins 42  
Fontaines 6 C-D / 8  
Gare 36  
Juste-Olivier 7  
St-Cergue 22-22A-22B  
Tattes-d'Oie 85

## Perroy

Gare 2

## Rolle

Gare 11-13-15  
Général-Guisan 42-44  
Pré-du-Gaud 2  
Pré-du-Gaud 4

**Ouest lausannois**

## Bussigny-près-Lausanne

Alpes 23-31  
Industrie 12-16, Cigogne 2-4  
Riant-Mont 3, Roséaz 26  
Riettaz 7 à 15

## Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60  
Maladière 4  
Préfaully 18-24  
Tilleul 6-8/Plaine 12-18

## Crissier

Pré-Fontaine 61-63

## Écublens

Croset 12 C-D  
Croset 13 A-B-C-D-E-F  
Croset 15 A-B-C-D-E-F  
Croset 17 B  
Croset 17 C  
Croset 17 E  
Epenex 10-12  
Neuve 83  
Neuve 85  
Neuve 89  
Stand 15 A-B-C  
Vallaire 6-8

## Prilly

Perréaz 56  
Rochelle 30  
Vallombreuse 107-109

## Renens

Avenir 29-31  
Avril 14 9-11-13  
Baumettes 72-84 (participation)  
Église-Catholique 1-3  
Préfaully 26  
Saugiaz 7-9 bis  
Sentier de la Gare 2  
Verdeaux 7 bis

## Saint-Sulpice

Vallaire 1  
Venoge 7

**Riviera – Pays-d'Enhaut**

## Blonay

Brent 17

## Chernex

Fontanivent 36-38

## Clarens

Vaudrès 26-28  
Vergers 1, Léman 2-4

## La Tour-de-Peilz

Béranges 18  
Clos d'Aubonne 17  
E.-Müller 19  
Levant 22  
Sully 25

## Montreux

Alpes 5, Paix 8  
Industrielle 27-29  
Lac 4-6

## Saint-Légier

Deux-Villages 66

## Vevey

Blanchoud 2-4  
Chenevières 21  
Communaux 6  
Deux-Marchés 9  
Général-Guisan 61 A-B/  
Nestlé 28-30 (participation)  
Henri-Plumhof 9  
Jardins 1-3  
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-  
C-D/Veveyse 4  
Marronniers 20-22-24-26  
Midi 33  
Paderewski 25  
Rousseau 9  
Tilleuls 1  
Union 24-26, Général-Guisan  
39-41-43

**Autres cantons**

## Fribourg

Avry-sur-Matran  
– Impasse des Agges 12-14-16-18

## Marly

– Union 2

## Villars-sur-Glâne

– Allée du Château 2-3-4

## Genève

Genève  
– World Trade Center  
(participation)

## Valais

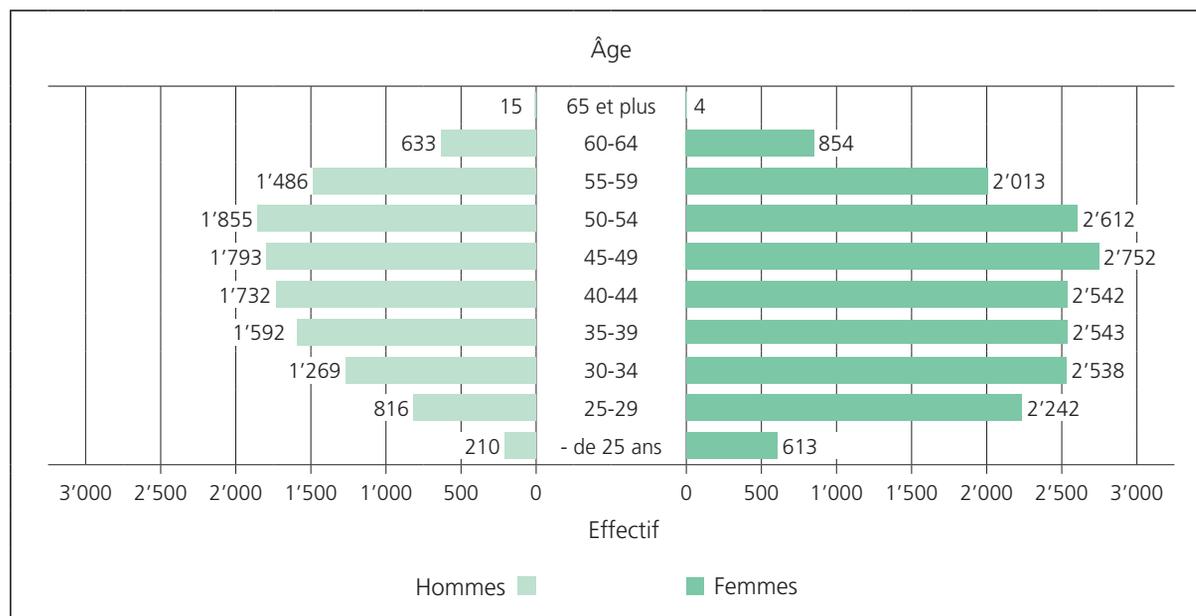
## Martigny

– Finettes 32  
– Finettes 36

\* Nouvelle acquisition

## Appendices

### Âge des assurés du plan de base au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - appendice A



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
- de 25 ans	210	613	823
25-29	816	2'242	3'058
30-34	1'269	2'538	3'807
35-39	1'592	2'543	4'135
40-44	1'732	2'542	4'274
45-49	1'793	2'752	4'545
50-54	1'855	2'612	4'467
55-59	1'486	2'013	3'499
60-64	633	854	1'487
65 et plus	15	4	19
<b>Total</b>	<b>11'401</b>	<b>18'713</b>	<b>30'114</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>44.08</b>	<b>42.08</b>	<b>43.05</b>
<i>01.01.2009</i>	<i>44.09</i>	<i>42.08</i>	<i>43.06</i>

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.08 se lit 44 ans et 8 mois.

## Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris) - appendice B

Âge d'entrée dans la CPEV	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
- de 20 ans	486	929	1415
20	272	720	992
21	314	618	932
22	1149	1761	2910
23	726	1395	2121
24	642	1272	1914
25	631	927	1558
26	614	899	1513
27	626	791	1417
28	634	740	1374
29	454	622	1076
30	464	586	1050
31	464	597	1061
32	399	551	950
33	382	523	905
34	371	534	905
35	350	476	826
36	326	447	773
37	247	411	658
38	238	415	653
39	200	404	604
40	179	383	562
41	147	354	501
42	152	294	446
43	144	308	452
44	123	267	390
45	92	226	318
46	83	204	287
47	80	205	285
48	53	142	195
49	69	142	211
50	39	103	142
51	35	96	131
52	26	63	89
53	25	58	83
54	19	43	62
55	16	45	61
56	22	38	60
57	26	33	59
58	18	27	45
59	16	15	31
60	19	15	34
61	6	10	16
62	12	16	28
63	8	7	15
64	3	1	4
<b>Total</b>	<b>11'401</b>	<b>18'713</b>	<b>30'114</b>
<b>Âge moyen à l'entrée *</b>	<b>30.02</b>	<b>30.05</b>	<b>30.04</b>
<i>2008</i>	<i>29.11</i>	<i>30.05</i>	<i>30.03</i>

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.02 se lit 30 ans et 2 mois.

Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - appendice C

Âge de retraite minimum	Sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total
57 ans	H	41	83	116	116	126	157	113	69	1	-	<b>822</b>
	F	14	26	33	16	5	2	-	1	-	-	<b>97</b>
58 ans	H	31	219	361	312	299	267	334	209	46	1	<b>2'079</b>
	F	348	1'253	1'259	1'030	943	1'123	1'184	865	289	1	<b>8'295</b>
60 ans	H	138	514	792	1'164	1'307	1'369	1'408	1'208	586	14	<b>8'500</b>
	F	251	963	1'246	1'497	1'594	1'627	1'428	1'147	565	3	<b>10'321</b>
Effectif par sexe	H	210	816	1'269	1'592	1'732	1'793	1'856	1'486	633	15	<b>11'401</b>
	F	613	2'242	2'538	2'543	2'542	2'752	2'612	2'013	854	4	<b>18'713</b>
<b>Effectif global</b>		<b>823</b>	<b>3'058</b>	<b>3'807</b>	<b>4'135</b>	<b>4'274</b>	<b>4'545</b>	<b>4'467</b>	<b>3'499</b>	<b>1'487</b>	<b>19</b>	<b>30'114</b>

H = Hommes

F = Femmes

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - appendice D

Âge de retraite minimum	Sexe	Effectif	Âge moyen *	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
57 ans	H	822	41.05	100.00	822.00
	F	97	31.07	91.44	88.70
58 ans	H	2'079	42.03	94.02	1'954.77
	F	8'295	41.07	79.05	6'557.07
60 ans	H	8'500	45.08	92.36	7'850.70
	F	10'321	43.07	78.16	8'066.46
Effectif	H	11'401	44.09	93.22	10'627.44
	F	18'713	42.08	78.62	14'712.24
<b>Effectif global 01.01.2010</b>		<b>30'114</b>	<b>43.05</b>	<b>84.21</b>	<b>25'339.68</b>
<i>Effectif global 01.01.2009</i>		<i>28'919</i>	<i>43.06</i>	<i>84.21</i>	<i>24'353.53</i>

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 43.05 se lit 43 ans et 5 mois.

H = Hommes

F = Femmes

## Âge de la retraite - appendice E

### a) Âge prévisible de la retraite

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'âge prévisible de la retraite des 30'114 assurés du plan de base est le suivant :

Âge prévisible de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	328	98	426
58 ans	436	1'595	2'031
59 ans	163	493	656
60 ans	1'709	2'567	4'276
61 ans	658	1'359	2'017
62 ans	8'097	12'592	20'689
63 ans	6	8	14
64 ans	4	1	5
<b>Total</b>	<b>11'401</b>	<b>18'713</b>	<b>30'114</b>
<b>Âge moyen prévisible de la retraite *</b>	<b>61.04</b>	<b>61.03</b>	<b>61.03</b>
<i>01.01.2009</i>	<i>61.04</i>	<i>61.03</i>	<i>61.03</i>

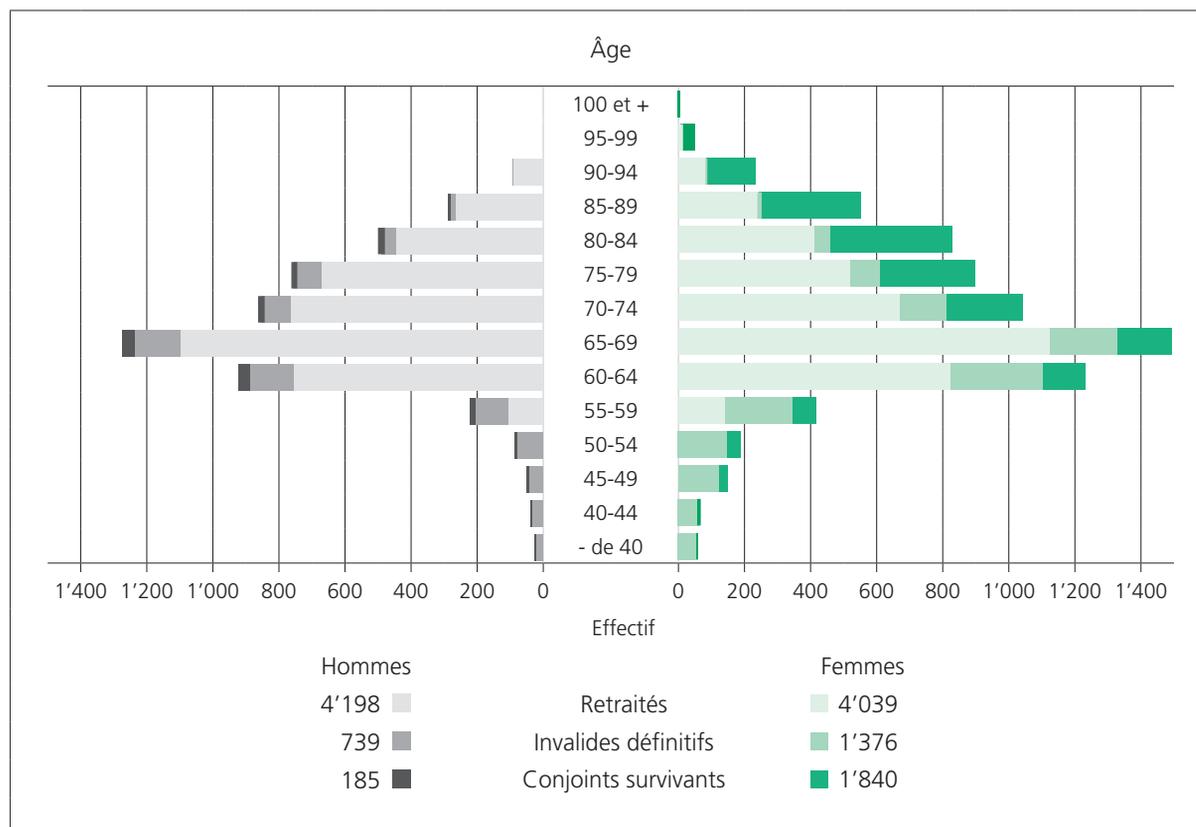
### b) Âge effectif de la retraite

En 2009, 634 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	38	40	78
58 ans	6	19	25
59 ans	16	19	35
60 ans	53	61	114
61 ans	26	25	51
62 ans	36	59	95
63 ans	24	31	55
64 ans	13	62	75
65 ans	55	37	92
66 ans	10	4	14
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>357</b>	<b>634</b>
<b>Âge moyen de la retraite *</b>	<b>61.05</b>	<b>61.05</b>	<b>61.05</b>
<i>En 2008, 675 retraites</i>	<i>61.08</i>	<i>61.07</i>	<i>61.07</i>

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.04 se lit 61 ans et 4 mois.

## Âge des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - appendice F



Classe d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- de 40 ans	-	-	19	55	5	6	85
40-44	-	-	33	58	4	11	106
45-49	-	-	39	126	10	26	201
50-54	-	-	76	148	10	41	275
55-59	104	143	98	205	20	72	642
60-64	753	827	132	277	31	129	2'149
65-69	1'096	1'124	137	207	39	164	2'767
70-74	763	673	79	140	20	231	1'906
75-79	669	520	74	93	18	286	1'660
80-84	444	414	34	48	21	367	1'328
85-89	264	240	15	13	7	307	846
90-94	89	83	3	6	-	150	331
95-99	14	15	-	-	-	43	72
100 et +	2	-	-	-	-	7	9
<b>Total</b>	<b>4'198</b>	<b>4'039</b>	<b>739</b>	<b>1'376</b>	<b>185</b>	<b>1'840</b>	<b>12'377</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>71.10</b>	<b>71.01</b>	<b>62.11</b>	<b>60.09</b>	<b>65.09</b>	<b>76.10</b>	<b>70.06</b>
01.01.09	71.10	71.01	62.08	60.04	65.06	76.07	70.04

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 71.10 se lit 71 ans et 10 mois.

Prestations mensuelles en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2010 - appendice G

	Base en CHF	Allocation en CHF	Total en CHF	Nombre	
				2010	2009
<b>Pensions mensuelles</b>					
pensions d'invalidité définitive	3'858'425.15	308'836.45	4'167'261.60	2'115	2'087
pensions d'invalidité temporaire	124'990.55	70.75	125'061.30	78	55
pensions de retraite	27'104'482.05	1'687'671.65	28'792'153.70	8'237	7'853
pensions de conjoint survivant	3'174'836.00	805'016.10	3'979'852.10	2'025	1'983
pensions d'enfant	640'024.60	13'864.40	653'889.00	1'128	1'079
<b>Total</b>	<b>34'902'758.35</b>	<b>2'815'459.35</b>	<b>37'718'217.70</b>	<b>13'583</b>	<b>13'057</b>

**Suppléments temporaires**

suppléments « invalidité définitive »	120'297.30	318	345
suppléments « invalidité temporaire »	38'370.30	78	57
suppléments « retraite »	1'646'484.85	1'630	1'604
<b>Total</b>	<b>1'805'152.45</b>	<b>2'026</b>	<b>2'006</b>

**Avances AVS**

avances en cours de paiement	410'435.90	436	439
avances en cours de remboursement	326'367.20	846	757

**Valeur en capital des pensions courantes**

L'ensemble des pensions courantes au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

- au taux de de 0,0 % : **7'937'917'454.00 CHF**
- au taux de de 4,0 % : **5'260'933'015.00 CHF**

## Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse [www.cpev.ch](http://www.cpev.ch). Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé-e de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.



Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél.: 021 348 24 43  
Fax: 021 348 24 99  
[info@cpev.ch](mailto:info@cpev.ch)  
[www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)



La CPEV est gérée par  
Retraites Populaires

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél.: 021 348 21 11  
Fax: 021 348 21 69  
[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)  
[info@retraitespopulaires.ch](mailto:info@retraitespopulaires.ch)

